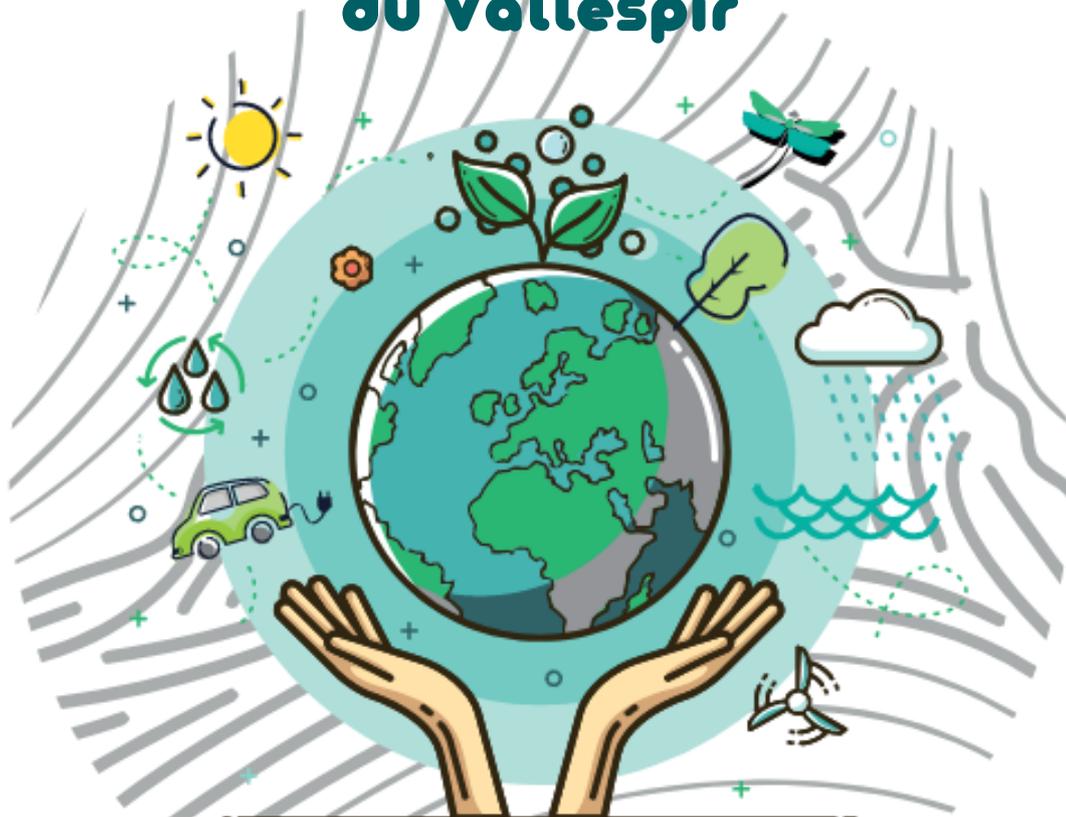


PLAN climat air énergie TERRITORIAL

de la
**Communauté de Communes
du Vallespir**



Rapport d'évaluation à mi-parcours

Juillet 2023 – Juin 2024

Version novembre 2024



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VALLESPİR



FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer

Table des matières

Préambule	3
La stratégie de la Communauté de Communes du Vallespir	5
Stratégie territoire à énergie positive.....	5
Stratégie de réduction des gaz à effet de serre	6
Stratégie qualité de l'air	6
Méthode de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat	8
Etapas de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat.....	8
Approche quantitative : faire parler les chiffres	9
Analyse qualitative : faire parler les acteurs et expliquer les données	11
Évolutions réglementaires.....	12
Les stratégies au regard des données actuelles.....	14
Consommation et production d'énergie	14
Émissions de gaz à effet de serre	15
Évolution de la qualité de l'air.....	17
Bilan qualitatif.....	19
Évaluation du programme d'action	19
Orientation 1 : Vers une collectivité exemplaire et proactive	22
Orientation 2 : Pour une mobilité décarbonée.....	26
Orientation 3 : Vers un bâti plus performant et mieux adapté	29
Orientation 4 : Un territoire protecteur de son agriculture et espaces naturels	32
Orientation 5 : ... Et respectueux de ses richesses naturelles	35
Evaluation transversale du Plan Climat	39
Les communes au cœur de la transition écologique du Vallespir	39
Une gouvernance à faire évoluer	41
Évolutions à mettre en place.....	43
Évolution du programme d'actions	43
Évolution de la gouvernance.....	52
Synthèse.....	53
Références.....	54
Table des illustrations	56
Table des tableaux	57
Table des annexes.....	58

PREAMBULE

Les épisodes de sécheresse, les records de chaleur, les violentes intempéries... sont autant de manifestations du changement climatique sur nos territoires. Il est impératif pour les communes et les communautés de communes de s'y préparer en s'adaptant aux évolutions climatiques mais aussi en réduisant leur impact sur le changement climatique.

En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)¹ rend obligatoire les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) pour certains territoires. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes notamment) de plus de 20 000 habitants sont concernés.

Le PCAET c'est un volet atténuation du changement climatique et un volet adaptation au changement climatique. Il concerne l'ensemble des activités du territoire : le résidentiel, le transport, l'agriculture, les déchets, l'industrie.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation, et doit prendre en compte les stratégies supra-territoriales :

- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de 2015, révisée en 2018, donne comme objectif à la France de devenir un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050.
- Le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) 2017-2021, fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes.
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de 2018, dans lequel la Région Occitanie s'est fixée l'objectif de devenir une « Région à énergie positive » d'ici 2050, soit de produire plus d'énergie renouvelable qu'elle n'en consomme.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à mi-parcours (à 3 ans) et d'une évaluation finale (au bout de 6 ans). L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat est une obligation réglementaire, définie par l'article R.229-51 du code de l'environnement :

« Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Les Plans Climat des quatre communautés de communes du Pays Pyrénées Méditerranée² ont été créés conjointement avec celui du Pays Pyrénées Méditerranée entre 2017 et 2020 (voir chronologie ci-après).

¹ Loi n°2015-992 du 17 août 2015, décret n°2016-849 du 28 juin 2016, arrêté du 4 août 2016.

² Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, Communauté de Communes des Aspres, Communauté de Communes du Haut-Vallespir (territoire non obligé engagé volontairement dans un PCAET) et Communauté de Communes du Vallespir.



Figure 1. Frise chronologique de la vie du Plan Climat du Vallespir (2020-2026)

Trois ans plus tard, les trois communautés de communes obligées (Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, Communauté de Communes des Aspès et Communauté de Communes du Vallespir) ont décidé de mutualiser leur évaluation à mi-parcours avec un bureau d'étude commun (figure 2).



Figure 2. Carte des quatre communautés de communes du Pays Pyrénées Méditerranée et informations concernant les trois communautés de communes obligées engagées dans l'évaluation à mi-parcours mutualisée du PCAET

Initialement prévue sur six mois, l'évaluation à mi-parcours des Plans Climat Air Énergie Territoriaux des Communautés de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, des Aspès et du Vallespir s'est étendue sur une année.

Elle a permis de rencontrer les principaux acteurs des Plans Climat, de comprendre les points forts et les points faibles des trois années écoulées, et de repenser l'animation du Plan Climat à l'échelle des communautés de communes et du Pays Pyrénées Méditerranée.

LA STRATEGIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR

Le PCAET impose de fixer des objectifs par secteur d'activité, « ambitieux et réalistes », et les PCAET doivent concourir à l'atteinte des objectifs supra (régionaux et nationaux).

Stratégie territoire à énergie positive

Dans le cadre du PCAET, la Communauté de Communes du Vallespir (CCV) s'est fixée pour objectif de devenir un Territoire à Énergie Positive (« stratégie TEPOS ») à l'horizon 2050 (figure 3). Cet objectif vient participer à celui de la Région Occitanie de devenir une « Région à énergie positive » d'ici 2050, fixé dans le SRADDET.

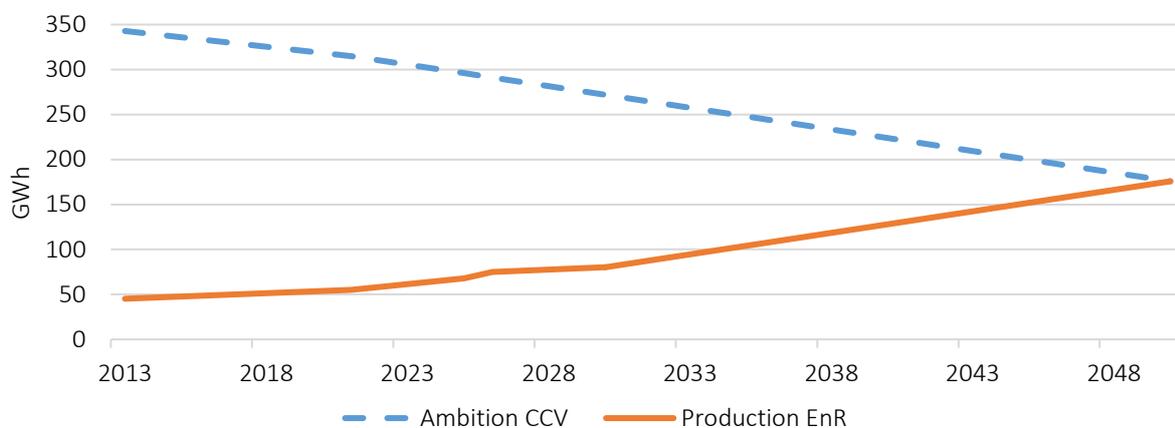


Figure 3. Objectifs de la Communauté de Communes du Vallespir en termes de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables en GWh

Pour le Vallespir, cela signifie diviser par deux nos consommations et multiplier par quatre la production d'énergie renouvelable par rapport aux données de 2015, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus (figure 3).

La stratégie TEPOS se traduit par des objectifs de réduction des consommations d'énergie fixés lors de l'élaboration du Plan Climat en 2020, que l'on peut observer dans le tableau ci-dessous.

Stratégie CC Vallespir Base 2015	2021	2025	2026	2030	2050
Résidentiel	-9%	-15%	-16%	-23%	-39%
Tertiaire	-5%	-8%	-10%	-18%	-40%
Transports	-9%	-15%	-17%	-25%	-62%
Agriculture	-5%	-10%	-14%	-22%	-40%
Industrie	-5%	-10%	-14%	-22%	-40%
Total	-8%	-14%	-15%	-23%	-49%
% d'autoconsommation en énergie renouvelable du Vallespir	17%	23%	26%	29%	100%

Tableau 1. Synthèse de la stratégie de transition énergétique de la CC du Vallespir

On remarque (tableau 1) que les secteurs devant réduire le plus leurs consommations d'énergie sont les secteurs du résidentiel et des transports qui représentent la majorité des consommations énergétiques à l'échelle du territoire du Vallespir.

Stratégie de réduction des gaz à effet de serre

Si l'énergie est un poste incontournable de la transition écologique, il en va de même pour les émissions de gaz à effet de serre (GES). Celles-ci sont en grande partie responsables des changements climatiques que nous connaissons aujourd'hui et il est impératif de réduire leurs émissions.

A l'échelle nationale, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de 2015 traduit la volonté de la France de devenir un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050. Localement, cela se traduit par la stratégie de réduction des gaz à effet de serre de la CCV, développée dans le tableau ci-dessous (tableau 2).

Stratégie CC Vallespir Base 2013	2021	2025	2026	2030	2050
Résidentiel	-20%	-32%	-34%	-43%	-82%
Tertiaire	-20%	-28%	-30%	-38%	-75%
Transports	-8%	-12%	-25%	-15%	-30%
Agriculture	-8%	-10%	-12%	-16%	-40%
Industrie	-7%	-8%	-9%	-15%	-30%
Total	-11%	-17%	-19%	-29%	-67%

Tableau 2. Synthèse de la stratégie de transition climatique de la CC du Vallespir

Les émissions de gaz à effet de serre sont liées aux consommations d'énergie. Les principaux postes émetteurs étant le secteur des transports et le secteur du résidentiel, ils constituent des leviers essentiels de réduction.

Stratégie qualité de l'air

La pollution de l'air étant responsable de près de 40 000 décès par an en France³ il est impératif d'agir sur le sujet.

L'ATMO Occitanie est l'organisme qui suit la qualité de l'air pour la Région et met à disposition les données réglementaires dans le cadre du Plan Climat. Il a permis de disposer d'estimations des émissions des principaux polluants atmosphériques pour le territoire du Vallespir.

C'est le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) qui fixe les objectifs pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et vise à respecter les exigences européennes. Localement, ces objectifs se traduisent dans la Stratégie qualité de l'air de la CCV (tableau 3).

Par rapport à 2012	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH ₃
2021	-22%	-9%	-13%	-16%	-8%	-1%
2026	-32%	-32%	-51%	-58%	-37%	-4%
2030	-47%	-47%	-60%	-70%	-42%	-8%

Tableau 3. Synthèse de la stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques de la CC du Vallespir

Celle-ci est mesurée par le suivi de 6 polluants atmosphériques :

³ Ministère de la Santé, 2021

Les oxydes d'azote (NOx⁴) proviennent essentiellement de la combustion de carburant des véhicules et installations de combustion.

🔴 À court terme ils provoquent des irritations et aggravent les maladies respiratoires comme l'asthme, à long terme, ils peuvent favoriser le développement de maladies respiratoires ou cardiovasculaires et augmenter le risque de décès⁵.

🟢 Ils participent également au phénomène des pluies acides et à l'eutrophisation des eaux. Enfin, ils contribuent à la formation des PM2,5 et des PM10⁶.

Les particules fines (PM2,5 et PM10) sont des particules en suspension qui regroupent un ensemble vaste (substances organiques, inorganiques et minérales).

🔴 L'exposition à long terme à ces polluants peut favoriser le développement de cancers, de maladies cardiovasculaires et respiratoires⁵...

🟢 En se déposant sur le sol et les plantes, les particules fines peuvent entraîner une diminution de la croissance des végétaux, en milieu urbain, leur dépôt sur les bâtiments contribue aussi à leur dégradation⁷.

Les composés organiques volatils (COVNM) constituent une famille de produits très large. Ils sont émis lors de la combustion de carburants ou par évaporation de solvants lors de la fabrication, du stockage et de l'utilisation de peintures, encres, colles et vernis.

🔴 Ces polluants peuvent entraîner, entre autres, des irritations, des difficultés respiratoires, des nuisances olfactives et favoriser le développement de cancers⁵.

🟢 L'été, les COV influencent directement l'augmentation de la température en intervenant dans la formation d'ozone troposphérique. Ils contribuent également au phénomène des pluies acides qui impactent les animaux, les végétaux et le bâti⁷.

Le dioxyde de soufre (SO₂) est un polluant principalement industriel et provient de la combustion de carburants fossiles contenant du soufre (fioul lourd, charbon, gazole).

🔴 Une exposition au SO₂ peut provoquer une irritation des voies respiratoires⁶.

🟢 Le SO₂ participe à l'acidification et à l'appauvrissement des milieux naturels. Il contribue également à la dégradation du bâti⁶.

L'ammoniac (NH₃) est un polluant principalement d'origine agricole (Peyraud *et al.*, 2012), produit lors de l'épandage d'engrais azotés ou émis par les rejets organiques de l'élevage.

🔴 L'exposition à de très fortes doses peut provoquer des irritations, des brûlures des yeux et des voies respiratoires⁶.

🟢 Il contribue à l'émission de particules fines et à l'eutrophisation des milieux⁸.

Les polluants atmosphériques, avec leurs impacts cumulés sur la santé, l'environnement et le bâti, sont au cœur des préoccupations des territoires.

Ces trois stratégies sont l'épine dorsale du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Vallespir. C'est en travaillant sur ces trois grandes thématiques que le territoire parviendra à réduire son impact sur le changement climatique. Ces trois stratégies sont complétées par une approche par actions ciblées dans différents domaines pour renforcer, *in fine*, l'impact général du Plan Climat sur la protection de l'environnement et l'adaptation du territoire.

⁴ Désignent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂).

⁵ Ministère de la Santé, 2021.

⁶ Ministère de l'environnement.

⁷ Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg.

⁸ Hassouna Mélynda, Eglin Thomas *et al.*, 2015. *Mesurer les émissions gazeuses en élevage : gaz à effet de serre, ammoniac et oxydes d'azote*. Diffusion INRA-ADEME.

METHODE DE L'ÉVALUATION A MI-PAROURS DU PLAN CLIMAT

L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat de la CC du Vallespir s'est déroulée de juillet 2023 à juin 2024. Elle était mutualisée avec deux autres communautés de communes et un bureau d'études a été mandaté pour la mener.

L'évaluation s'est organisée autour de deux approches : une approche quantitative et une approche qualitative.

Étapes de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat

L'évaluation à mi-parcours s'est déroulée en plusieurs étapes-clés (figure 4).

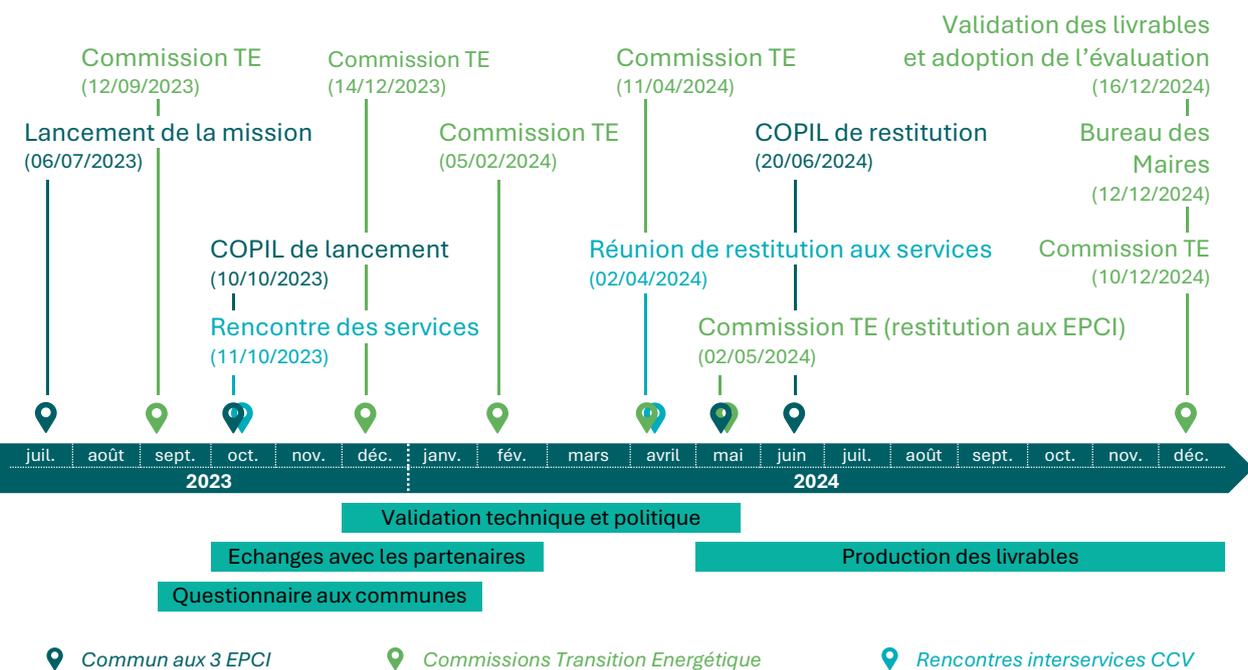


Figure 4. Étapes de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie de la Communauté de Communes du Vallespir

Une réunion de cadrage s'est tenue le 6 juillet 2023 et a permis de poser les bases de l'évaluation.

L'évaluation a été officiellement lancée le 10 octobre 2023 avec la réunion de lancement à destination des élus, des partenaires et des agents pilotes de fiches actions des trois communautés de communes. Cette réunion a été l'occasion pour les participants d'échanger sur : les principales difficultés rencontrées, les actions positives relevées, les modalités d'implication pour la mise en œuvre des Plans Climat et enfin de proposer des pistes d'amélioration (voir annexe 1).

La journée de lancement a été suivie d'une période d'échange avec les services de la communauté de commune (11 octobre 2023) et les principaux partenaires du territoire (d'octobre 2023 à janvier 2024) (voir la fiche entretien annexe 2).

Une enquête communale a été lancée dans le même temps pour permettre de faire remonter l'état d'avancement et d'engagement de chacune des dix communes du territoire sur les divers aspects de la transition écologique (de septembre à décembre 2023) (voir annexe 3).

Le comité de pilotage du Plan Climat (commission transition énergétique) regroupant des élus de chaque commune, a été mobilisé à plusieurs reprises pour suivre l'avancée de l'évaluation et statuer sur la direction à prendre (12 septembre 2023, 14 décembre 2023, 8 janvier et 2 avril 2024). Le 2 mai, une réunion de restitution à destination des élus de la commission transition énergétique a été animée par le bureau d'étude chargé de l'évaluation à mi-parcours.

En parallèle, un groupe de travail constitué d'agents des différents services de la CC Vallespir a été mis en place, en vue de faire vivre la transition écologique dans la collectivité et donc d'animer le Plan Climat auprès des agents. Ce groupe de travail a également suivi l'évaluation mi-parcours du PCAET. Celui-ci s'est réuni le 9 février 2023, le 8 mars 2023, le 12 avril 2023, le 23 juin 2023, le 11 décembre 2023 et le 10 avril 2024.

Le 20 juin 2024, une réunion de restitution commune aux trois communautés de communes conviant élus, partenaires et agents des services des communautés de communes s'est tenue au Boulou pour rendre compte de l'évaluation à mi-parcours et de ses principaux résultats (voir annexe 4).

A l'issue de ces étapes, le travail de conception et de rédaction des livrables a permis de finaliser la démarche. Cela a fait l'objet de plusieurs réunions de suivi et de validation par la commission Transition Energétique (5 septembre 2024, 10 décembre 2024), par le Bureau des Maires (12 décembre 2024) et par le Conseil communautaire (16 décembre 2024).

Approche quantitative : faire parler les chiffres

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, il est nécessaire d'analyser des données chiffrées, pour rendre compte de l'impact du Plan Climat sur le territoire. L'approche quantitative reprend les principaux chiffres pour analyser l'état d'avancement des trois stratégies (énergie, qualité de l'air et émissions de gaz à effet de serre) ainsi que des différentes actions.

Il faut savoir que la plupart des données ont évolué entre la création du Plan Climat et aujourd'hui. En effet, les méthodes de calcul ont évolué et les chiffres initiaux ont été réactualisés, ce qui a nécessité la mise à jour des données.

Les données chiffrées disponibles peinent à rendre compte à elles seules de l'impact du Plan Climat sur le territoire car la plupart des dernières données disponibles datent de 2021, comme c'est le cas pour la consommation d'énergie, la production d'énergie ou encore les émissions de gaz à effet de serre.

D'autre part, la période 2020-2021 est une période particulière car la pandémie que le monde a rencontrée a largement impacté les activités humaines pendant une longue période. Celle-ci a également impacté les priorités des collectivités locales qui ont dû réagir pour répondre à l'urgence. De ce fait, l'adoption du Plan Climat début 2020 a vu certaines de ses actions suspendues ou ralenties, le temps d'un retour à la « normale ». La sortie de « la période covid » a pu avoir un effet rebond sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans certains secteurs, avec une reprise des activités humaines.

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour analyser l'état d'avancement des trois principales stratégies :

- **Le rapport de stratégie territoriale du Plan Climat validé en 2020**

Ce rapport décrit les trois stratégies et objectifs chiffrés du territoire à l'horizon 2050 (avec des années d'étape). On y retrouve la stratégie énergétique (production et consommation d'énergie), la stratégie climatique (émissions de gaz à effet de serre) et la stratégie qualité de l'air (polluants atmosphériques). C'est le document de référence de la stratégie environnementale de la Communauté de Communes du Vallespir. Les données ont dû être réactualisées, compte tenu de l'évolution des méthodes de calcul des organismes créateurs de la donnée.

- **L'observatoire TerriSTORY**

Cet outil de l'Agence régionale Énergie Climat (AREC) Occitanie se présente sous la forme d'un site internet regroupant les principales données caractéristiques des territoires (à l'échelle de la commune, de la communauté de communes, du département, etc.). On y retrouve les consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable de 2013 à 2021, les émissions de gaz à effet de serre de 2013 à 2021, et de nombreuses autres informations relatives à l'énergie, au climat, aux mobilités, à l'économie, etc.

- **L'Observatoire Régional Climat Énergie en Occitanie (ORCEO)**

L'ORCEO est un outil d'observation de l'énergie et du climat à l'échelle régionale et locale. C'est l'AREC qui est chargée d'animer cet observatoire⁹. Cet observatoire est également chargé du suivi de la stratégie région à énergie positive⁷. Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées par rapport aux consommations d'énergies du territoire par secteurs.

- **L'outil ALDO**

Cet outil de l'ADEME permet d'évaluer la séquestration annuelle de carbone, calculée sur l'année 2018. La séquestration carbone est la capacité d'un milieu à stocker du carbone. Elle est calculée en fonction de l'occupation des sols. Par exemple, un milieu forestier stockera davantage de carbone qu'un milieu urbanisé. Afin de calculer la séquestration carbone d'un territoire, cet outil prend en compte les changements d'affectation des sols, la dynamique forestière et les modes de gestion des milieux¹⁰.

- **ATMO Occitanie**

Cette organisation regroupe l'ensemble des associations de surveillance de la qualité de l'air de la Région Occitanie. Elle fait partie du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air en France. Les données disponibles pour la qualité de l'air vont de 2010 à 2019. L'évaluation de la qualité de l'air est réalisée à partir de l'inventaire des émissions (sources et quantité de polluants émis) de 5 secteurs : transport, résidentiel, industrie, agriculture, tertiaire. Les quantités de polluants sont calculées en croisant des données primaires et des facteurs d'émissions. La modélisation est au cœur des estimations, elle « *permet de simuler la dispersion des polluants et de cartographier la pollution sur une carte de l'échelle régionale à l'échelle de la rue* ». Elle permet d'évaluer la situation annuelle, l'exposition des populations et de prévoir la qualité de l'air à pas de temps courts. Ces données sont couplées aux appareils de mesures répartis sur le territoire de la région Occitanie¹¹.

⁹ La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée « Observatoire Régional Climat Énergie en Occitanie »

¹⁰ ALDO « Calculer le stock et les flux de carbone sur votre territoire »

¹¹ Atmo Occitanie « Comment évaluons-nous la qualité de l'air ? »

Analyse qualitative : faire parler les acteurs et expliquer les données

Le principal objectif de l'approche qualitative est de donner des explications aux données chiffrées que l'on peut observer sur le territoire et de faire émerger des tendances. C'est également l'occasion de réfléchir sur les phénomènes observés afin de mieux les comprendre.

L'approche qualitative a permis de mieux comprendre les chiffres et d'analyser le Plan Climat dans sa globalité, notamment sur les questions structurelles ou de gouvernance.

Afin d'avoir une analyse qualitative uniformisée, les différentes actions ont été étudiées sur la période de 2020 à 2022, en prenant l'année 2019 comme état initial de comparaison.

- **Questionnaire aux communes**

Un questionnaire a été transmis aux dix communes membres de la communauté de communes. Celui-ci a permis d'identifier les actions réalisées par les communes en faveur de la transition écologique et d'évaluer les fiches actions portées par les communes. Celui-ci était divisé en six chapitres thématiques : patrimoine public, mobilité, communication et formation, urbanisme, alimentation, risques et adaptation. Toutes les communes du territoire y ont répondu.

- **Entretiens avec les pilotes de fiches actions (services CC et partenaires)**

L'ensemble des porteurs de fiches actions ont été rencontrés (services de la communauté de communes et partenaires). Ces rencontres ont permis de faire le point sur l'état d'avancement des fiches actions suivies par les acteurs.

En interne, les entretiens se sont tenus le 11 octobre 2023, onze services ont été rencontrés :

- Service **Développement Économique** (responsable, Aude Le Gallou)
- Service **Gestion et Valorisation des Déchets** (responsable, Jacques Sanchez)
- Service **Finance et Marchés Publics** (responsable des Finances, Arnaud Canouet et responsable des Marchés Publics, Marine Moret)
- **Contrat Local de Santé** (chargée de mission Contrat Local de Santé, Amélie Magne)
- Service **Petite Enfance** (coordinatrice, Céline Pouzoulet)
- **Ressources Humaines et Pôle de Cohésion Sociale** (directrice, Martine Justaféré)
- Service **Agriculture et Forêt** (chargé de mission Agriculture et Forêt, Bruno Ferraris)
- Service **Développement Durable** (chargée de mission développement durable, Odessa Roitg ; chargé de mission mobilité durable, Pol-Erwan Le Roux et chargée de mission transition énergétique, Alice Bricard)
- **Direction Générale des Services** (directrice générale des services, Fanny Fontaine)
- Service **Urbanisme et Habitat** (chargé Urbanisme et Habitat, Sophie Eftimion)
- Services **Techniques** (chargé de mission travaux, Denis Gené)

En externe, les rencontres des partenaires se sont tenues d'octobre 2023 à janvier 2024 :

- **Syndicat du Tech** (SMIGATA) (chargé de mission SAGE, Julien Le Guern)
- **Syndicat Mixte Nappes de la Plaine du Roussillon** (SMNPR) (chargée de mission SAGE, Séverine Le Mestre)
- **Pays Pyrénées Méditerranée** (chargées de mission transition énergétique et écologique, Cécile Lacombe et Florence Largillier)
- **Bois énergie 66** (chargé de mission thermique, Éric Casenove)
- **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable** (SIAEP) du Vallespir (responsable, Bruno Vacher)
- **Office de Tourisme Intercommunal** (directrice par intérim, Gisèle Ferrès et directrice, Julie Liénard)
- **Chambre de Commerce et d'Industrie** (CCI) (responsable appui aux territoires, Fabienne Durand ; conseillère entreprises développement durable, Caroline Ramonatxo et conseillère entreprise en qualité sécurité environnement RSE, Sonia Poulot)

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** (Chargé de développement économique, référent développement durable et accessibilité, Mathieu Estebe)
- **Région Occitanie** (responsable de service transport des Pyrénées Orientales, Karine Jules)

- **État d'avancement des actions**

Pour évaluer le degré d'avancement des actions, chaque action s'est vue attribuer deux notes (en pourcent). Une première sur la mise en œuvre des opérations, une seconde sur l'atteinte des objectifs.

- La mise en œuvre des actions a été évaluée en quatre paliers. Une action terminée se voyait attribuer la note de 100%, une action en cours celle de 50%, une action en projet celle de 25% et une action annulée ou en réflexion la note de 0%.
- L'atteinte des objectifs est suivie tout au long du suivi du Plan Climat. Elle est évaluée par rapport aux objectifs fixés initialement. Pour faciliter la lecture des données, le pourcentage d'atteinte des objectifs de chaque action a été associé à un stade d'avancement :
 - 0 à 25% : « faible »
 - 26 à 50% : « moyen »
 - 51 à 75% : « bon »
 - 76 à 100% : « très bon »

Combinées, ces deux données chiffrées permettent de savoir si l'action est bien engagée ou non. Si elle est bien engagée, il est alors possible de revoir les objectifs initiaux à la hausse, ou de faire évoluer l'action. Si elle n'est pas bien engagée, il convient de comprendre pourquoi et de réfléchir aux améliorations à mettre en place pour y remédier.

Évolutions réglementaires

Entre la création du Plan Climat et l'évaluation à mi-parcours, les réglementations de plusieurs domaines ont connu des évolutions qui ont nécessité de faire évoluer le programme d'action pour l'adapter au nouveau contexte réglementaire. Certaines de ces réglementations sont survenues avant la création du Plan Climat mais ne sont entrées en vigueur qu'après son adoption, d'autres sont arrivées après la création du Plan Climat et n'ont pas pu être prises en compte dans le programme d'actions avant l'évaluation à mi-parcours.

- **Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi EGALIM 1)**

Cette loi poursuit trois objectifs : « payer le juste prix aux producteurs, afin de leur permettre de vivre dignement de leur travail, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous »¹².

- **Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan)**

Cette loi poursuit quatre objectifs : « construire plus de logements, simplifier les normes, protéger les plus fragiles et mettre les transitions énergétique et numérique au service des habitants »¹³.

¹² Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, 2019.

¹³ Ministères des territoires, de l'écologie et du logement, 2022.

- **Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des Mobilités (dite loi LOM)**

Cette loi poursuit trois objectifs : « investir plus et mieux dans les transports du quotidien, faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer et engager la transition vers une mobilité plus propre »¹⁴.

- **Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE)**

Cette loi poursuit cinq objectifs : « sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire »¹⁵.

- **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience)**

Cette loi compte plus de 300 articles et s'articule autour de cinq thématiques : la consommation, la production et le travail, les déplacements, le logement et l'alimentation. Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement¹⁶.

- **Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables**

Cette loi poursuit quatre objectifs : « planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires, simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables, mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables et partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent »¹⁷.

Ces lois ont entraîné des changements au niveau de l'organisation du territoire sur les thématiques de l'agriculture, du logement, des mobilités, des déchets, de la transition écologique et des énergies renouvelables.

Ces changements ont été pris en compte dans l'évolution du programme d'action à l'issue de l'évaluation à mi-parcours.

¹⁴ Ministères des territoires, de l'écologie et du logement, 2020a.

¹⁵ Ministères des territoires, de l'écologie et du logement, 2020b.

¹⁶ Vie publique, 2021.

¹⁷ Ministères des territoires, de l'écologie et du logement, 2023.

LES STRATEGIES AU REGARD DES DONNEES ACTUELLES

Les objectifs fixés en 2020 dans la stratégie du Plan Climat constituent les bases de la politique en faveur de la transition écologique du territoire.

Afin de déterminer où se situe le territoire par rapport à ses objectifs, il est nécessaire d'évaluer l'état d'avancement des stratégies. Pour cela, les données initiales sont comparées aux données actuellement disponibles. Comme expliqué dans la partie précédente, les méthodes de calcul ayant évolué, le degré d'avancement du Plan Climat est évalué en comparant les données d'origine ajustées et les données actuelles.

Pour rappel, les dernières données disponibles datent de 2021, ce qui ne permet pas de bien rendre compte de l'impact du Plan Climat sur l'énergie, les gaz à effet de serre et la qualité de l'air.

Consommation et production d'énergie

L'impact des politiques territoriales sur l'énergie est évalué en termes de consommation et de production à l'échelle du Vallespir.

La politique de transition énergétique poursuit l'objectif TEPOS : Territoire à Energie Positive à l'horizon 2050.

On remarque que les consommations d'énergie sur le territoire sont en baisse depuis 2016 (figure 5, ci-dessous).

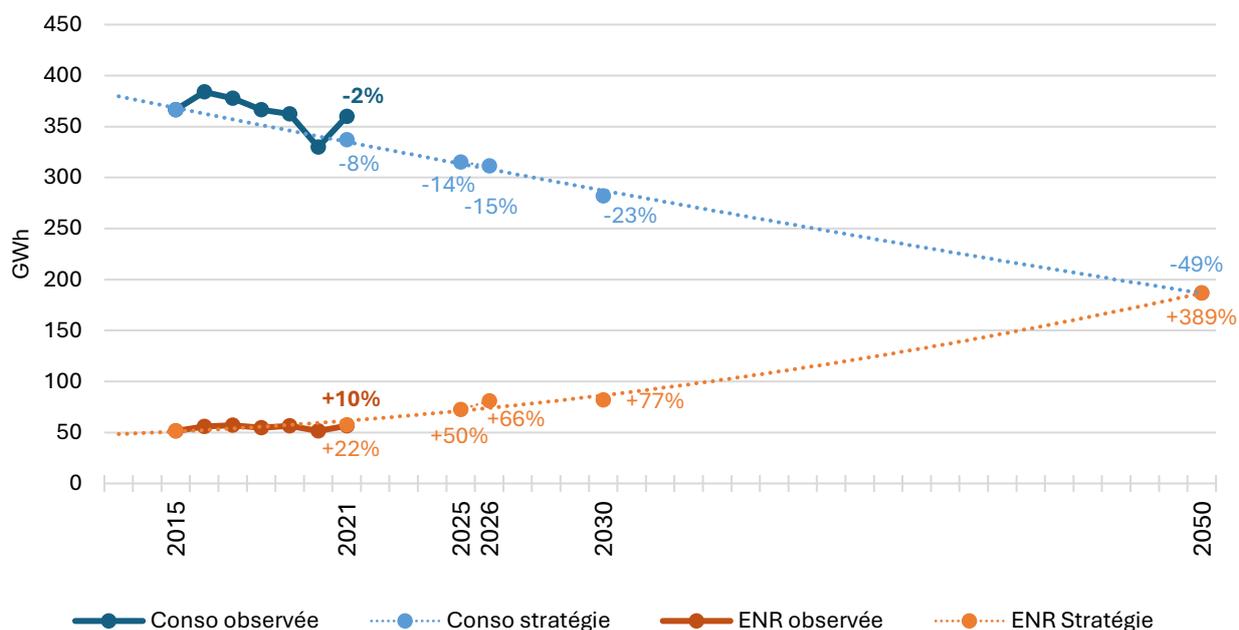


Figure 5. Évolution des consommations d'énergie et de la production d'énergies renouvelables au regard de la stratégie TEPOS

> Clés de lecture : les années indiquées correspondent aux échéances de la stratégie, représentée par des points. Entre 2015 et 2021, les consommations d'énergie ont diminué de 2% et la production d'énergie a augmenté de 10%.

L'année 2020 se démarque avec une chute de la consommation générale d'énergie que l'on peut associer à la période de pandémie qui a fortement impacté les activités humaines. On peut supposer que la réduction des déplacements, l'arrêt d'une partie de l'industrie et des activités tertiaires ont probablement contribué en partie à la réduction des consommations générales

d'énergies. Cependant, si le territoire a observé une baisse de 2% de la consommation d'énergie entre 2015 et 2021, les 8% de baisse prévus ne sont pas atteints.

Pour ce qui est de la production d'énergies renouvelables, si une légère augmentation de la production est notable : +10%, les objectifs de +22% ne sont pas encore atteints.

En observant plus précisément les différents postes de consommation d'énergie sur le territoire du Vallespir au regard des objectifs de la stratégie (tableau 4), on remarque que les objectifs ne sont pas tout à fait atteints.

Observation CC Vallespir 2015-2021	2015 GWh	2021 GWh	Évolution 2015-2021 (%)	Objectifs stratégie 2015-2021 (%)
Résidentiel	129,9	134,3	+3%	-9%
Tertiaire	44,5	42,9	-4%	-5%
Transports	162,8	149,4	-8%	-9%
Agriculture	4,1	2,4	-41%	-5%
Industrie	25,1	30,8	+23%	-5%
Total consommation d'énergie	366,4	359,8	-2%	-8%
Photovoltaïque	11,53	15,19	+32%	
Bois énergie	39,92	41,23	+3%	
Total production d'énergies renouvelables	51,44	56,42	+10%	
% d'autoconsommation en énergie renouvelable du Vallespir	14 %	15,7%		17%

Tableau 4. Analyse des consommations et de la production d'énergie en Vallespir entre 2015 et 2021 (source : TerriSTORY, 2023)

> Clés de lecture : la consommation d'énergie du résidentiel de 2015 est estimée à 129,9 GWh. En 2021, elle est estimée à 134,3 GWh, soit une augmentation de 3%. La stratégie prévoyait sur la même période une diminution de 9%. Les objectifs stratégiques ne sont pas atteints (rouge).

On observe une baisse des émissions dans l'ensemble des secteurs à l'exception du résidentiel et de l'industrie. Les transports et le résidentiel se démarquent par leur part importante dans la consommation énergétique du territoire (premier et deuxième poste de consommation).

Émissions de gaz à effet de serre

Si la réduction des consommations d'énergie et l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique sont deux leviers essentiels à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, ils ne sont pas les seuls éléments à étudier.

En effet, la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire a été calculée pour répondre aux objectifs nationaux qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour fixer ses objectifs, l'État prend en compte le principe de séquestration carbone.

La séquestration carbone correspond au processus de stockage du dioxyde de carbone (CO₂) sur le long terme, en dehors de l'atmosphère. Le CO₂ est absorbé et stocké naturellement par les arbres et les plantes ou par les sols. Comme le territoire du Vallespir est occupé à 62,8% par de la forêt, le logiciel utilisé pour calculer le stockage de carbone (le logiciel ALDO) lui attribue une

capacité de stockage estimée à 41 600 tonnes d'équivalent CO₂ (ou tout le CO₂ que les sols et les arbres du territoire pourraient absorber et conserver en permanence).

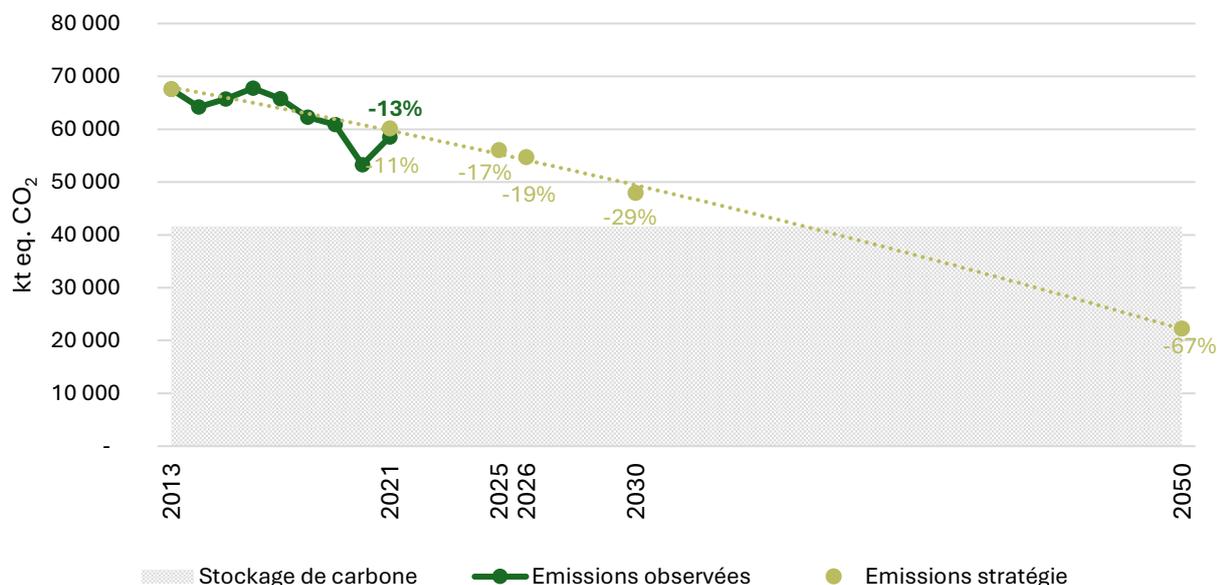


Figure 6. Évolution des émissions de gaz à effet de serre au regard de la stratégie (en tonnes équivalent CO₂)

> Clés de lecture : Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont représentés en vert clair. Les années indiquées correspondent aux échéances de la stratégie. En gris, c'est la quantité de carbone naturellement stockée par les sols et les plantes du territoire.

Cependant, ce logiciel ne prend pas en compte le changement climatique et les impacts de la sécheresse notamment sur le couvert forestier du territoire. En effet, si une forêt en bonne santé peut absorber et stocker de grandes quantités de CO₂, ce n'est pas le cas d'une forêt affaiblie et les arbres malades ou morts peuvent même relarguer du CO₂ dans l'atmosphère.

On observe néanmoins une diminution de 13% des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2021 ce qui dépasse les objectifs fixés par le territoire (tableau 5).

Observation CC Vallespir 2013-2021	2013 teqCO ₂	2021 teqCO ₂	Évolution 2013-2021 (%)	Objectifs stratégie 2013-2021 (%)
Résidentiel	14 775	10 273	-30%	-20%
Tertiaire	5 912	4 584	-22%	-20%
Transports	40 511	38 240	-5,6%	-8%
Agriculture	3 983	3 175	-20%	-8%
Industrie	2 378	2 280	-4%	-7%
Total Émissions GES (teqCO₂)	67 559	58 552	-13%	-11%
Séquestration nette annuelle de carbone (teqCO ₂)	41 600	41 600		
% Neutralité carbone	61,6 %	71%		

Tableau 5. Évolutions des émissions de gaz à effet de serre par secteurs au regard de la stratégie (2013 et 2021)

> Clés de lecture : En 2013, le résidentiel (colonne 1) a émis 14 775 tonnes équivalent CO₂ (colonne 2) et 10 273 teq CO₂ en 2021 (colonne 3). Cela correspond à une diminution de 30% (colonne 4) quand la stratégie prévoyait une baisse de 20% (colonne 5).

On remarque que l'ensemble des secteurs ont réduit leurs émissions, même si les secteurs des transports et de l'industrie n'ont pas atteint les objectifs fixés dans la stratégie. Les secteurs du résidentiel et de l'agriculture ont réduit leurs émissions bien au-delà des objectifs fixés, ce qui est encourageant. Il faut cependant garder en tête que la fin de la période étudiée (2020-2021) a été grandement marquée par le covid et les confinements.

Les réductions des émissions de gaz à effet de serre sont observées alors qu'à l'inverse les consommations d'énergie n'ont pas atteint leurs objectifs de réduction. Il faut souligner que toutes les sources d'énergies n'ont pas le même niveau d'émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, les sources d'énergie nucléaire sont moins émettrices que les sources d'énergie type combustion du pétrole.

Évolution de la qualité de l'air

Les données ATMO relatives à la qualité de l'air permettent de déterminer les évolutions principales par types de polluants atmosphériques, tous secteurs confondus (tableau 6).

Polluants atmosphériques	2012 Observatoire (en tonnes)	2019 Observatoire (en tonnes)	Évolution 2015-2019 (%)	Stratégie 2015-2019 (%)
PM10 - Particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm Principaux secteurs émetteurs : Transport puis résidentiel	80,2	60,6	-24%	-17%
PM 2,5 - Particules en suspension de diamètre inférieur à 2,5 µm Principaux secteurs émetteurs : Résidentiel puis transports	72,52	52,21	-28%	-7%
NOX - Oxydes d'Azote (monoxyde d'azote + dioxyde d'azote) Principaux secteurs émetteurs : Transports	402,74	258,33	-36%	-10%
SO₂ - Dioxyde de soufre Principaux secteurs émetteurs : Résidentiel et Industrie	12	10,709	-11%	-12%
COV - Composés Organiques Volatils Principaux secteurs émetteurs : Résidentiel et industrie (colles, solvants)	251,5	212,98	-15%	-6%
NH₃ - Ammoniac Principaux secteurs émetteurs : Agriculture (engrais) puis transports	22,69	24,2	+7%	-1%

Tableau 6. Analyse de l'évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2013 et 2019 (source : ATMO)

> Clés de lecture : les PM10 (colonne 1) ont été émis en 2012 à 80,2 tonnes (colonne 3) et 60,6 tonnes en 2019 (colonne 4). Cela correspond à une diminution de 24% (colonne 5), ce qui est supérieur à la stratégie qui prévoyait une diminution de 17% sur la même période (colonne 6).

L'ensemble des polluants atmosphériques est en baisse, hormis l'ammoniac qui observe une augmentation de 7%.

Les données relatives aux polluants sont transmises tous secteurs d'activités confondus. Etudier les émissions de polluants atmosphériques par secteurs d'activités, permet d'observer les

principaux polluants émis par chaque secteur d'activité et leurs concentrations, comme nous pouvons les observer au niveau national (figure 7), les données n'étant pas disponibles par secteur d'activité à l'échelle des EPCI.

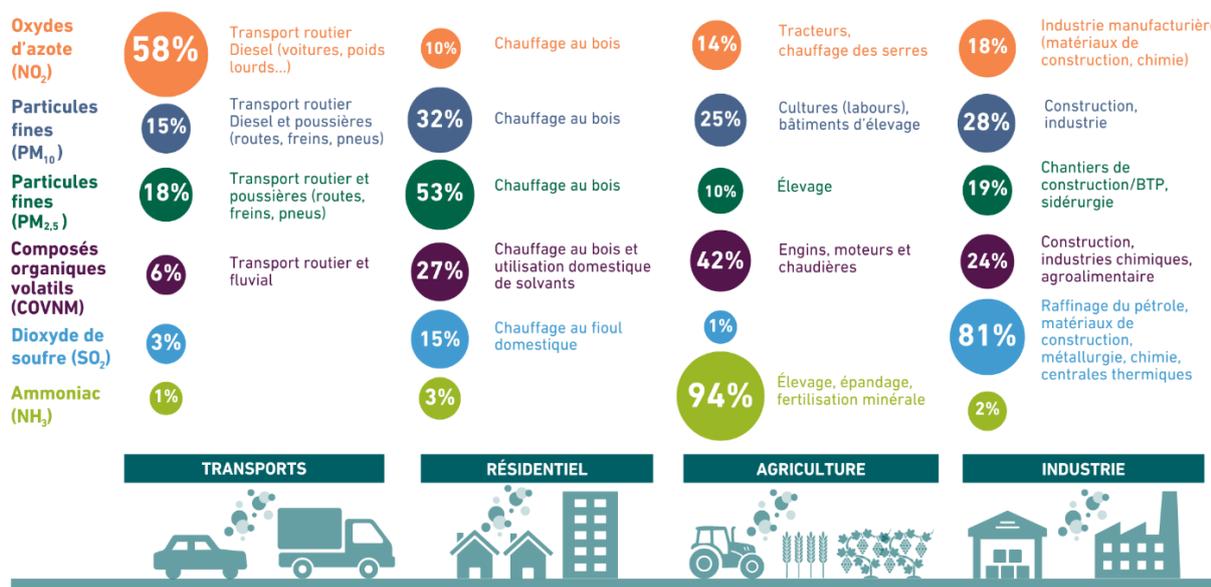


Figure 7. Principales sources d'émissions des polluants atmosphériques par secteurs au niveau national (source : CITEPA 2019 - chiffres présentant des moyennes nationales ne tenant pas compte des disparités locales | Ministère de la Santé, 2021)

Comme vu précédemment dans la stratégie, on remarque que des efforts sont à renforcer sur l'ammoniac dans le secteur agricole et la surveillance reste importante pour les composés organiques volatils dans ce secteur. Les autres secteurs restent à surveiller, notamment le transport pour les oxydes d'azote, le résidentiel pour les particules fines et l'industrie pour le dioxyde de soufre.

BILAN QUALITATIF

C'est en analysant les actions réalisées et les directions prises par les différents projets menés en faveur de la transition écologique que l'on peut comprendre les résultats chiffrés et déterminer l'impact du Plan Climat sur le territoire.

Les facilités et les difficultés rencontrées au cours des trois premières années de vie du Plan Climat permettent de mieux comprendre où se situe le territoire. Cette analyse est nécessaire pour mettre à jour la stratégie au regard des évolutions observées entre 2020 et 2023.

Évaluation du programme d'action

Le programme d'action, c'est l'ensemble des actions sur lesquelles les acteurs du territoire se sont engagés afin de réduire l'empreinte environnementale du Vallespir. Elles visent à répondre aux enjeux du territoire pour atteindre les objectifs fixés.

Le plan d'actions se découpe en cinq grandes orientations stratégiques thématiques, divisées en trois à quatre axes opérationnels dans lesquels on retrouve une à quatre fiches actions, elles-mêmes déclinées en opérations.

Au total, le programme d'action du Plan Climat est composé de :

- **5 orientations stratégiques**

Organisées par thématiques dans lesquelles on retrouve les axes, les fiches actions et les opérations. Ce sont les grandes thématiques du plan d'actions.

- **18 axes opérationnels**

Répartis dans les 5 orientations, ils regroupent des fiches actions traitant d'une même thématique. Ils permettent d'y voir plus clair dans l'organisation du plan d'actions.

- **43 fiches actions**

Elles sont la matière première du plan d'actions. Elles sont déclinées en opérations et sont portées par des acteurs du territoire qui les mettent en œuvre. On évalue leur degré d'avancement pour savoir où en est le Plan Climat.

- **137 opérations**

Elles décrivent plus précisément ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs de la fiche action. Elles permettent de suivre l'avancée des actions.

Orientations stratégiques	Axes opérationnels	Fiches actions	Opérations	Indicateurs	Avancement opérations	Atteinte objectifs
1. Vers une collectivité exemplaire et proactive	Devenir une collectivité motrice sur le plan de la mobilité	3	12	11	58%	75%
	Poursuivre les actions de réduction de consommations d'énergie du patrimoine public	3	15	9	57%	73%
	Travailler autour de la transversalité des services pour améliorer leur efficacité	3	10	10	43%	48%
	Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET	1	4	4	31%	33%
2. Pour une mobilité décarbonée	Développer les mobilités douces (vélo et marche à pied) en s'appuyant sur le Schéma de Mobilités Durables de la CCV	2	10	10	47%	58%
	Encourager les déplacements collectifs (ou réduire l'usage individuel de la voiture)	3	12	11	23%	10%
	Limiter les émissions de GES liées aux transports des biens et des personnes	3	7	9	43%	54%
3. Vers un bâti plus performant et mieux adapté	Stimuler et accompagner la rénovation des logements privés	2	10	7	40%	45%
	Encourager les entreprises dans la sobriété énergétique et le développement d'énergie renouvelable	2	7	4	43%	1%
	Construire un habitat neuf durable	1	2	2	38%	0%
	Déployer la production des énergies renouvelables dans le bâti	2	5	4	60%	60%
4. Un territoire protecteur de son agriculture et espaces naturels	Soutenir l'agriculture et faire le lien avec les consommateurs locaux	2	7	8	64%	67%
	Favoriser le développement de la filière bois	3	8	11	34%	10%
	Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets tourné vers le développement économique et la préservation des ressources	3	8	15	41%	35%
5. ... Et respectueux de ses richesses naturelles	Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques	4	6	9	50%	35%
	Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations	2	5	5	50%	67%
	Préserver les espaces naturels du territoire	3	8	9	44%	62%
	Limiter l'impact des incendies	1	2	4	50%	53%

Tableau 7. Programme d'actions par axes de la Communauté de Communes du Vallespir pour la période 2020-2022

Au cours des trois premières années du Plan Climat (2020 à 2023), la plupart des actions prévues ont été démarrées (tableau 7 et figure 8), et d'autres projets non identifiés à la création du Plan Climat en 2020 ont vu le jour.

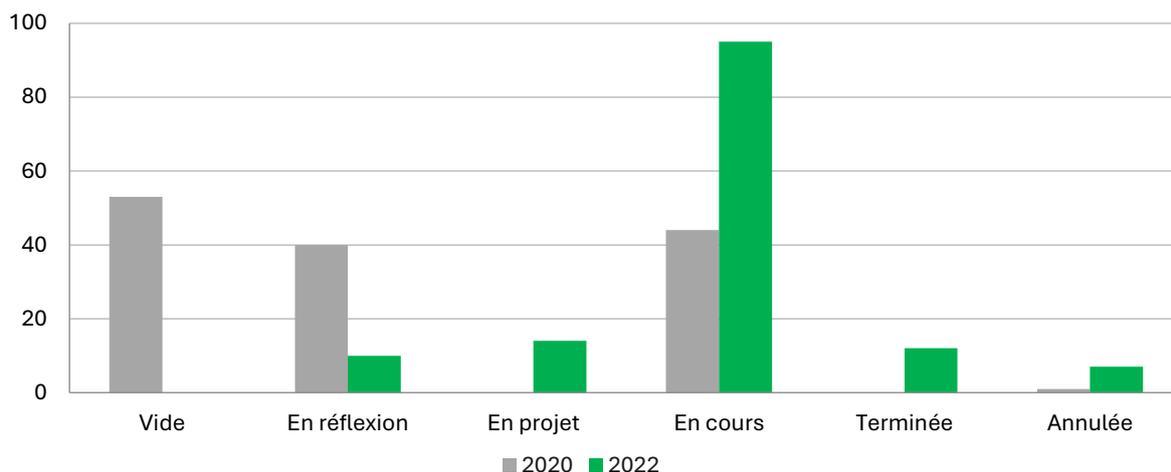


Figure 8. Évolution de la mise en œuvre des opérations du Plan Climat de la CCV entre 2020 et 2022

A sa création, le Plan Climat prenait déjà en compte les actions prévues et certaines actions en cours de réalisation qu’il était nécessaire de poursuivre sur le long terme. On remarque que depuis son lancement, le Plan Climat a permis d’engager de nombreuses actions (figure 8, ci-dessus).

Si la plupart des actions prévues sont en cours, le degré d’avancement des actions varie par orientations (figure 9).

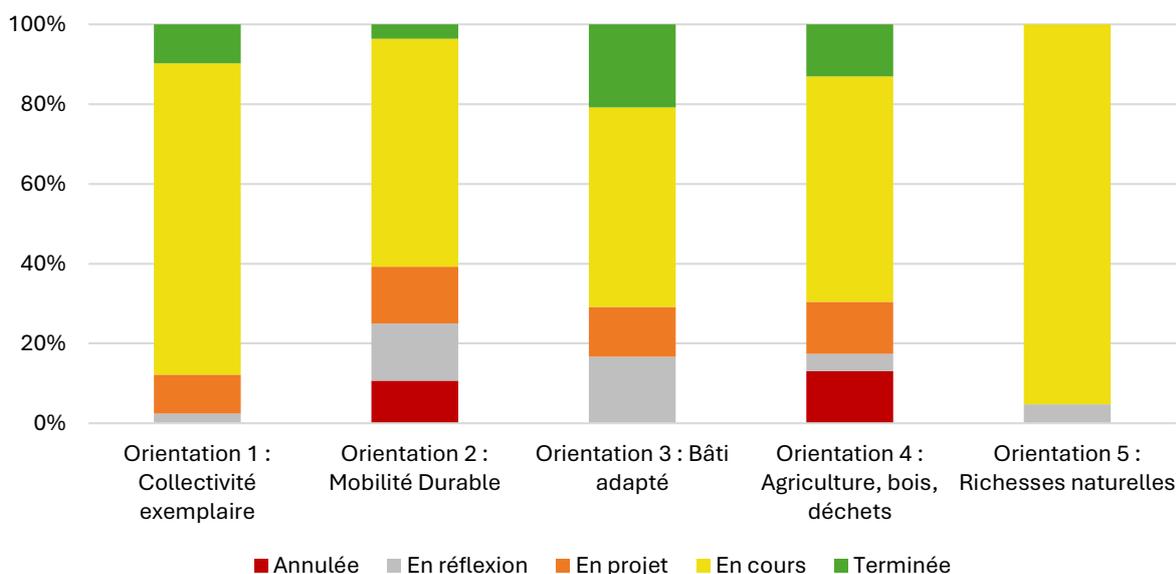


Figure 9. État d’avancement du Plan Climat par orientations pour la période 2020 - 2022

La plupart des orientations sont bien engagées avec une majorité d’actions en cours et quelques actions terminées ce qui est encourageant (figure 9). On remarque qu’une partie des actions sont encore en réflexion ou en projet et que quelques actions ont été annulées. Dans l’ensemble, la dynamique semble positive.

Orientation 1 : Vers une collectivité exemplaire et proactive

Le sujet de l'exemplarité est une étape préalable nécessaire pour engager l'ensemble du territoire dans la transition écologique. La mobilité, la rénovation du patrimoine communal et intercommunal sont deux piliers incontournables. L'accompagnement et l'animation du Plan Climat auprès de l'ensemble des partenaires est également un outil de taille dans ce processus.

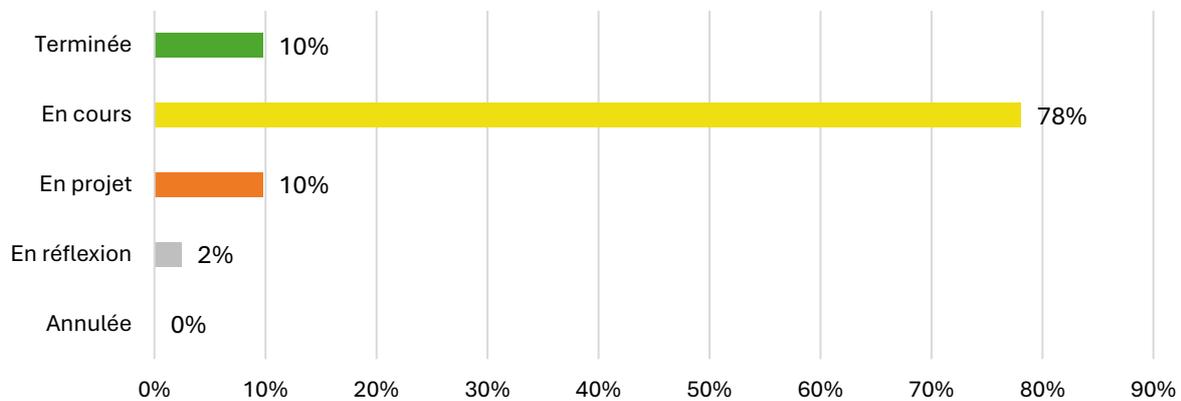


Figure 10. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 1)

On remarque ci-dessus (figure 10) que cette orientation est plutôt bien investie avec 78% d'actions en cours et 10% d'actions terminées. Cependant, l'avancement des actions varie d'un axe à l'autre comme on peut le voir ci-dessous (figure 11).

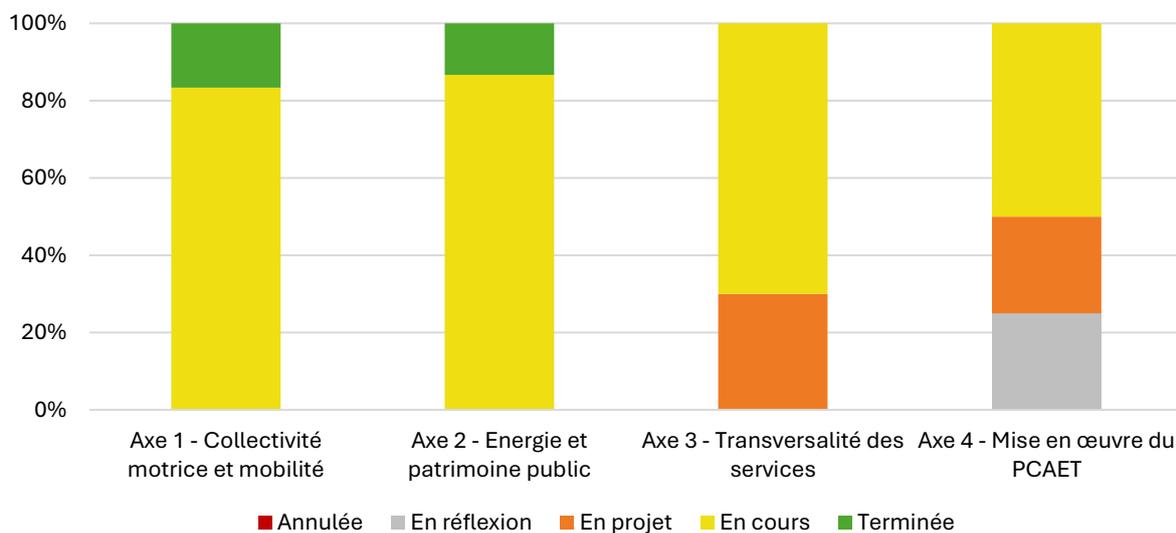


Figure 11. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 1)

Les deux premiers axes relatifs aux mobilités (axe 1) et à l'énergie (axe 2) sont bien engagés. Avec une majorité d'actions en cours et 15 à 20% d'actions terminées. On remarque que les deux autres axes sont moins avancés et restent encore à développer, notamment l'axe relatif à la transversalité des services (axe 3) avec des actions annulées et l'axe relatif à la mise en œuvre du Plan Climat (axe 4) dont la moitié des actions sont encore en projet ou en réflexion.

Axe 1 : Devenir une collectivité motrice sur le plan de la mobilité



76%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 58%

Cet axe prend en compte les actions du territoire en faveur des mobilités durables.

Il intègre le Schéma de Mobilités Durable du Vallespir (action 1) qui prend en compte l'aménagement en faveur des mobilités douces et/ou partagées et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation de différents publics. On y retrouve également la dématérialisation des services (action 2) et l'accompagnement de projets pilotes des communes (action 3).

L'atteinte des objectifs est très positive. Avec 90% d'atteinte des objectifs, l'action 2 relative à la dématérialisation des services et à l'accompagnement du public à leur utilisation est presque terminée.



Action phare : la Maison France Services



La Maison France Services propose un accompagnement dans les démarches administratives et numériques des administrés de la Communauté de Communes du Vallespir. Porté conjointement par la Communauté de Communes du Vallespir et la MSA Grand Sud, avec le soutien de l'État, cet espace permet de pallier les difficultés d'accès aux services publics constatées sur le territoire. Depuis sa création en février 2021, la Maison France Services a enregistré de nombreux rendez-vous : 2808 en 2022, à raison de 14 rendez-vous par jour.

Dans cette même dynamique, la Communauté de Communes du Vallespir a mis en place un conseiller numérique en itinérance entre les communes de Céret, Maureillas-Las-Illas, Saint Jean Pla de Corts, Le Perthus et Les Cluses.

Axe 2 : Poursuivre les actions de réduction de consommations d'énergie du patrimoine public



80%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 57%

Dans cet axe, on retrouve le plan de rénovation et de gestion pluriannuelle des bâtiments publics (action 4), la modernisation de l'éclairage public (action 5) et le développement des sources de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics (action 6).

L'atteinte des objectifs est très positive. Sur l'ensemble de l'orientation 1, l'axe 2 sur le patrimoine public est celui qui est le plus avancé avec 80% d'atteinte des objectifs.



Action phare : La gestion de l'éclairage public



L'éclairage public peut représenter jusqu'à la moitié des dépenses énergétiques des communes. Les communes et la Communauté de Communes du Vallespir sont engagées dans la modernisation de l'éclairage public du territoire. Depuis le début du Plan Climat, près de la moitié des points lumineux du Vallespir ont été changés (passage au LED, etc.).

La crise énergétique de l'hiver 2022-2023 a permis d'accélérer la transition énergétique et a favorisé le passage à l'extinction nocturne dans certaines

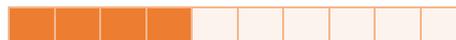
communes grâce à une meilleure acceptation de la part du public (Le Boulou, Céret, Maureillas-Las-Illas, Reynès, Vivès). Les communes de l'Albère et de Saint Jean Pla de Corts pratiquent l'extinction partielle.

Axe 3 : Travailler autour de la transversalité des services pour améliorer leur efficacité



48%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 40%

L'axe 3 comprend la sensibilisation et la formation des élus et des agents aux questions environnementales (action 7), la réflexion pour une commande publique exemplaire (action 8) et la valorisation des actions exemplaires de la CCV et de ses communes membres (action 9).

Cet axe est plutôt avancé (48%) mais l'est de façon inégale. Par exemple, les objectifs de 2020 sont atteints à 100% pour la valorisation des actions exemplaires mais pas pour la commande publique exemplaire (0%).



Action phare : Réalisation d'un projet de rénovation exemplaire



La rénovation de la crèche du Boulou en 2022 a été pensée et réalisée dans une démarche intégrée, à la fois pour améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants, améliorer les conditions de travail des agents, mais aussi pour rendre le bâtiment plus vertueux. La rénovation thermique permet de consommer moins

d'énergie et même de produire une partie de l'énergie nécessaire. L'équipe développe des projets en faveur de l'écologie et de l'éducation à l'environnement avec les enfants.

Dans cette même logique, d'autres projets menés de manière transversale pour être des vitrines d'exemplarité pour le territoire ont été réfléchis et maturés : dépollution des berges du Tech, réhabilitation de la friche industrielle de Sainte Marguerite, rénovation du chalet de l'Albère au col de l'Ouillat.

Axe 4 : Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET



38%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 31%

L'avancement du Plan Climat passe par son animation, son suivi et son évaluation. La commission Transition Énergétique, qui pilote le Plan Climat, se réunit régulièrement pour étudier l'avancée de la transition écologique du territoire.

Cet axe présente une atteinte des objectifs moyenne (38%), mais des actions sont en cours comme le montrent les 31% d'avancement des opérations.

Points positifs

La Commission Transition Énergétique anime le Plan Climat depuis sa création et a suivi de près l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat dans laquelle s'est engagé le territoire. Ce contexte a également permis d'engager des réflexions sur la sensibilisation des agents et des élus à la transition écologique.

Points négatifs

Le suivi et l'animation du Plan Climat n'ont pas toujours pu être menés à bien par manque de temps agent jusqu'à fin 2022.

Synthèse de l'orientation

L'exemplarité et la proactivité de la collectivité en matière de transition écologique est un élément nécessaire à la transition du territoire dans son ensemble. Cette orientation est d'ailleurs plutôt bien avancée. Menée par des actions de compétences communales et intercommunales, elle témoigne de l'engagement des communes et de l'intercommunalité sur le sujet. Les efforts restent à intensifier sur la transversalité des services ainsi que sur la mise en œuvre et l'animation du Plan Climat.

Orientation 2 : Pour une mobilité décarbonée

La mobilité est un secteur prioritaire identifié dans le diagnostic du territoire. Premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, il est également le premier secteur consommateur d'énergie. Le schéma de mobilités durables est depuis 2015 l'outil de pilotage qui cadre les actions sur tous les leviers de la mobilité décarbonée.

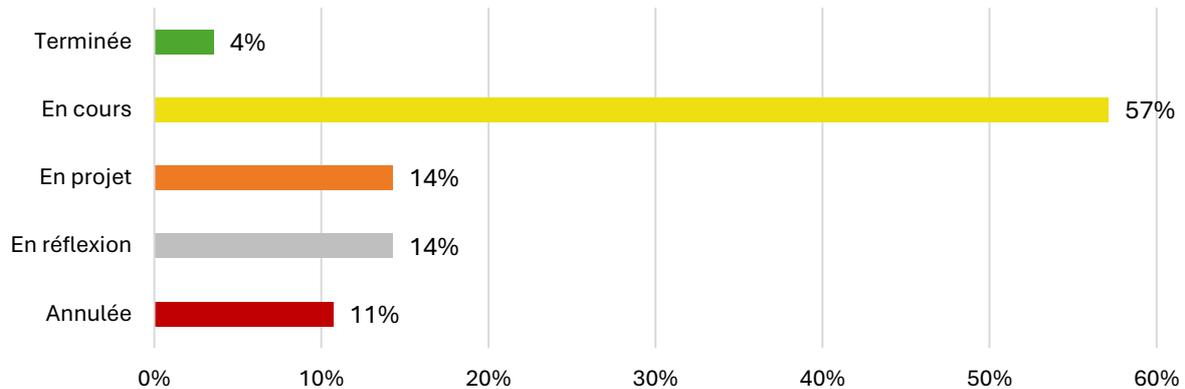


Figure 12. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 2)

On remarque (figure 12) que cette orientation est assez investie avec 57% d'actions en cours et 4% d'actions terminées. Cependant, des efforts restent à faire sur cette thématique où 28% des actions sont en projet ou en réflexion et 11% des actions ont été annulées. Cependant, l'avancement des actions varie d'un axe à l'autre (figure 13).

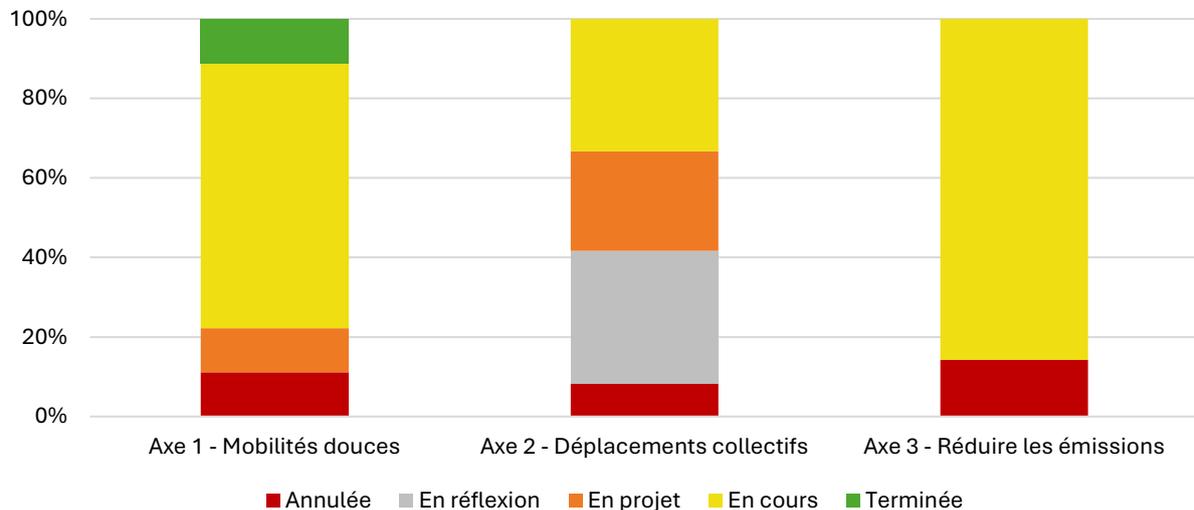


Figure 13. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 2)

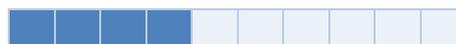
Les actions sont inégalement engagées (figure 13). Si les axes relatifs aux mobilités douces (axe 1) et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (axe 3) sont en cours, l'axe relatif aux déplacements collectifs présente des difficultés d'avancement avec une majorité d'actions en réflexion et seuls 30% d'actions en cours.

Axe 1 : Développer les mobilités douces (vélo et marche à pied) en s'appuyant sur le Schéma de Mobilités Durables de la CCV



54%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations **45%**

Cet axe s'organise autour de deux actions principales : la promotion des mobilités douces auprès de tous les publics (action 11) et la mise en valeur de la véloroute voie verte (action 12). La sensibilisation est un élément essentiel de ce travail de promotion des mobilités douces. Plusieurs types d'actions sont mis en place : Aravia, le pédibus, les cartes des temps piétons, les projets auprès des entreprises...

Cet axe présente une atteinte des objectifs moyenne (54%) et des actions sont en cours comme le montrent les 45% d'avancement des opérations.



Action phare : la véloroute voie verte



La véloroute voie verte est un axe structurant du territoire en matière de mobilités douces. Il permet de relier le Vallespir au Haut-Vallespir, à l'Espagne et à la côte méditerranéenne. Elle est empruntée par de nombreux usagers tout au long de l'année.

Entre 2020 et 2022, la fréquentation a presque doublé, passant de 21 000 à 37 000 usagers. Pour assurer le confort de tous, des patrouilles ont été effectuées sur le parcours. Entre 2020 et 2022, 44 patrouilles ont été réalisées. Enfin, des campagnes d'entretien sont effectuées tous les ans. Elles permettent d'assurer le

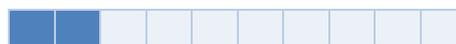
confort et la sécurité sur l'ensemble du tracé, mais également de mettre la signalétique à jour.

Axe 2 : Encourager les déplacements collectifs (ou réduire l'usage individuel de la voiture)



10%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations **23%**

Cet axe se décline en trois actions : le fait d'encourager le recours aux transports en commun (action 13), de développer les trajets partagés (action 14) et de travailler avec les entreprises pour accompagner le changement de comportement (action 15). Ces trois actions complémentaires visent à réduire l'usage individuel de la voiture en encourageant les déplacements collectifs.

Cet axe présente une atteinte des objectifs assez faible (10%), mais des actions sont en cours comme le montrent les 23% d'avancement des opérations.

Points positifs

Depuis 2020, au sein de la CCV, un équivalent temps plein est dédié aux mobilités.

Ce travail a permis notamment :

- De faire le lien avec la Région Occitanie qui est devenue autorité organisatrice de la mobilité depuis 2021, et de porter les enjeux du territoire.
- Le développement des points de covoiturages adaptés au quotidien par le Département (qui a développé 2 aires supplémentaires sur le territoire).

Points négatifs

Travailler sur les mobilités, c'est toucher aux comportements et aux habitudes individuelles, ce qui rend le travail sur ces thématiques plus compliqué pour un service public.

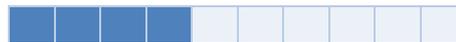
De plus, entre la création du Plan Climat et l'évaluation à mi-parcours, la compétence mobilité est passée des communautés de communes à la Région Occitanie, ce qui réduit les possibilités d'intervention directe depuis la création du Plan Climat et du Schéma de Mobilités Durables.

Axe 3 : Limiter les émissions de GES liées aux transports des biens et des personnes



54%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations **43%**

La réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports passe par l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules (action 17), la connexion des nouvelles zones d'habitation aux réseaux de transports en commun et de mobilités douces (action 16) et par le transport de marchandises par voie ferrée (action 18).

Cet axe présente une atteinte des objectifs moyenne (54%), et des actions sont en cours comme le montrent les 43% d'avancement des opérations.



Action phare : projet de fret ferroviaire du Boulou



Chaque jour, c'est près de 15 000 camions qui passent sur l'A9 au col du Perthus. Le Boulou, avec sa proximité avec l'Espagne et son infrastructure ferroviaire existante en fait un site logistique majeur de l'arc languedocien. Pour réduire l'impact environnemental du transport des biens, un projet de repositionnement est envisagé afin de développer le report vers le rail des marchandises transportées par la route. Celui-ci serait mis en place avec une extension des installations de la gare de fret du Boulou, ainsi que par la création d'un nouveau faisceau de voies ferrées,

raccordées à la ligne Figueras-Perpignan.

Synthèse de l'orientation

La décarbonation des transports passe par un changement des modes de transports. Ce changement ne peut être réalisé qu'en accompagnant les usagers au changement de comportement. En nécessitant de travailler sur les habitudes individuelles et collectives, cette thématique reste lente à faire progresser, même si des actions sont entreprises dans chacune des trois thématiques : les mobilités douces, les déplacements collectifs et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, il est important de rappeler qu'entre la création du Plan Climat et l'évaluation à mi-parcours, la compétence mobilité est passée des communautés de communes à la Région Occitanie, ce qui réduit les possibilités d'intervention.

Orientation 3 : Vers un bâti plus performant et mieux adapté

L'habitat est un secteur prioritaire identifié dans le diagnostic du territoire. Deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre (21%), il est également le deuxième secteur consommateur d'énergie (38%). D'importants leviers existent dans ce secteur, notamment par l'amélioration de l'habitat (avec les programmes comme l'OPAH (2011-2016 et 2019-2022), le dispositif Mieux se loger 66...) et de la lisibilité de l'offre avec une information neutre et gratuite. La production d'énergie renouvelable orientée sur l'autoconsommation vient compléter ces orientations.

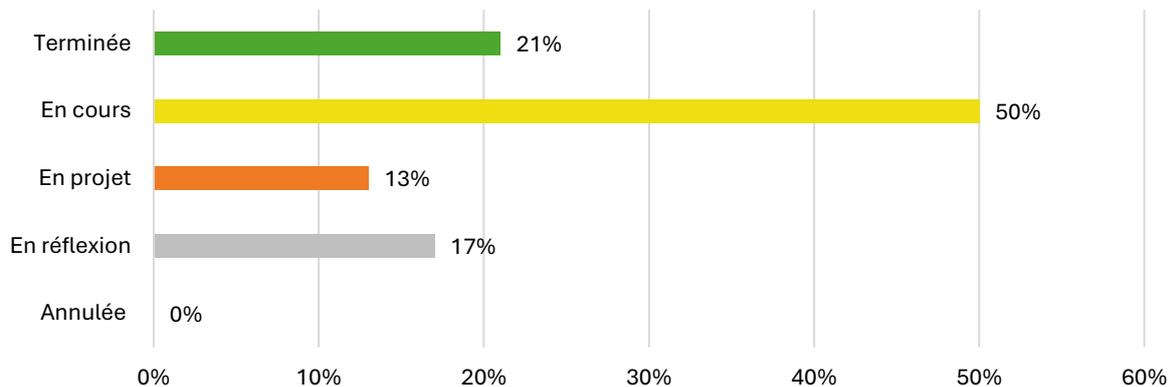


Figure 14. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 3)

On remarque (figure 14) que cette orientation est bien investie avec 50% d'actions en cours et 21% d'actions terminées. De plus, de nouvelles actions sont en réflexion et en projet. Celles-ci sont inégalement réparties entre les axes.

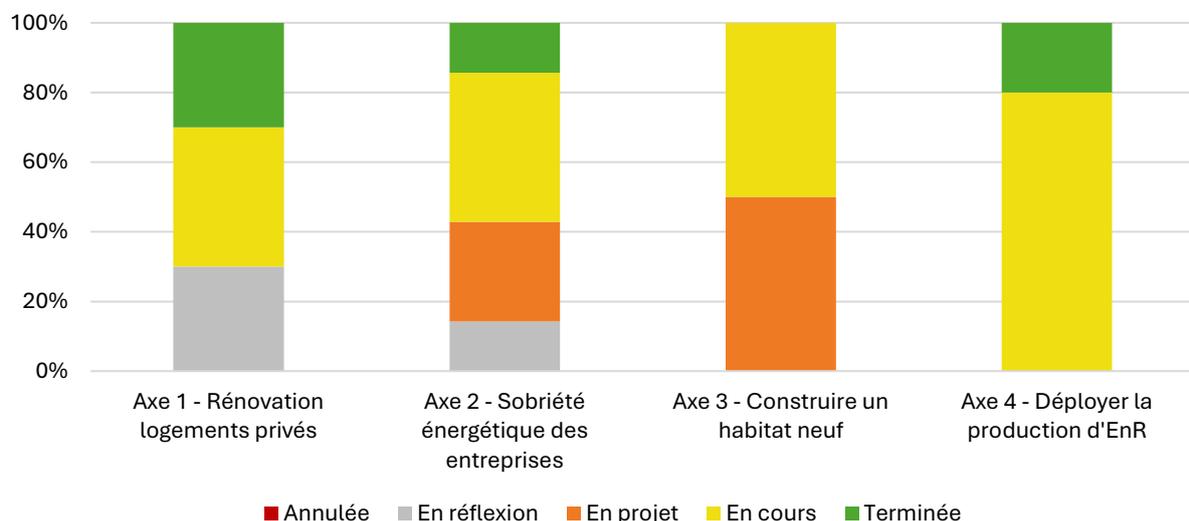


Figure 15. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 3)

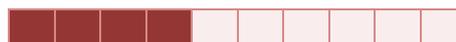
L'ensemble des actions sont principalement en cours ou terminées (figure 15). On remarque que quelques actions restent à mettre en place sur la sobriété énergétique des entreprises (axe 2) et la construction d'un habitat neuf (axe 3). D'autres actions sont à construire notamment sur la rénovation des logements privés (axe 1) et la sobriété énergétique des entreprises (axe 2).

Axe 1 : Stimuler et accompagner la rénovation des logements privés



77%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 40%

Pour accompagner à la rénovation, une communication efficace pour améliorer la performance énergétique du bâti est en cours (action 19) avec la thermographie aérienne. L'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation thermique se poursuit (action 20) avec différents dispositifs spécifiques au territoire en fonction des publics.

Cet axe présente une bonne atteinte des objectifs.



Action phare : la thermographie aérienne du Vallespir



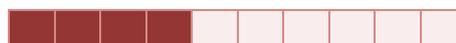
La thermographie aérienne est une carte thermique du territoire qui met en évidence les déperditions de chaleur des toitures. Depuis février 2022, l'ensemble du parc bâti public et privé des dix communes membres est couvert par la thermographie aérienne. En septembre 2022 étaient lancées les permanences de la thermographie aérienne. Entre septembre et décembre 2022, soixante personnes ont pu bénéficier d'un rendez-vous sur la thermographie aérienne de leur habitation. L'hiver 2022-2023 a été marqué par une forte mobilisation du grand public pour la sensibilisation à la rénovation énergétique.

Axe 2 : Encourager les entreprises dans la sobriété énergétique et le développement d'énergies renouvelables



1%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 43%

Les entreprises sont au cœur de la transition énergétique. Pour les accompagner dans la sobriété énergétique, il convient de sensibiliser à la réduction des consommations d'énergie des entreprises (action 21) et d'encourager les entreprises à réaliser des démarches en faveur des énergies renouvelables (action 22).

Cet axe présente une atteinte des objectifs très faible (1%) qui ne rend pas compte des opérations en cours comme en témoignent les 43% d'avancement des opérations.

Points positifs

Le cadastre solaire et la thermographie aérienne sont des outils adaptés également au bâti des entreprises du territoire.

Points négatifs

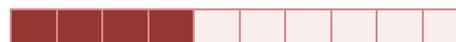
Les entreprises ne sont pas parvenues à s'approprier les outils proposés. La Communauté de Communes du Vallespir n'a pas su trouver le bon levier pour valoriser le cadastre solaire et la thermographie aérienne auprès de cette cible.

Axe 3 : Construire un habitat neuf durable



0%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 38%

Favoriser l'émergence de quartiers durables (action 23) passe par les retours d'expérience et le travail avec les aménageurs sur les projets d'aménagements durable.

Comme pour l'axe précédent, l'atteinte des objectifs est très faible (0%). Cela s'explique par la nécessité de mobiliser du foncier et des financements importants mais celle-ci ne rend pas compte des opérations en cours comme en témoignent les 38% d'avancement des opérations.

Points positifs

La volonté de travailler sur cette thématique existe et persiste auprès des communes.

Points négatifs

Cette action n'a pas été réellement investie, ce qui témoigne notamment des difficultés à trouver les leviers auprès des aménageurs tout en garantissant un foncier accessible à tous.

Axe 4 : Déployer la production EnR dans le bâti



60%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 63%

Le déploiement de la production d'énergies renouvelables dans le bâti passe par l'information sur le potentiel solaire des toitures (action 24) et l'encouragement du développement du bois énergie dans le bâti (action 25).

Cet axe est bien avancé avec 60% de ses objectifs atteints et un avancement des opérations à 63%. Mais il a été observé des difficultés à sensibiliser sur les énergies renouvelables quand la thématique de l'énergie n'est pas au cœur de l'actualité.



Action phare : Le cadastre solaire



Le cadastre solaire permet d'estimer le potentiel de production d'électricité et le rendement de la production d'eau chaude des toitures. Un cadastre solaire a été réalisé sur l'ensemble des toitures du territoire en 2022. Des permanences se sont tenues conjointement avec les permanences pour la thermographie aérienne à partir de septembre 2022. Entre septembre et décembre 2022, 40 personnes ont pu bénéficier d'un rendez-vous sur le cadastre solaire.

Synthèse de l'orientation

On remarque un avancement à deux vitesses. Si l'information du public sur la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables dans le bâti est plutôt bien engagée, la mobilisation des entreprises reste difficile et les programmes de construction à grande échelle nécessitent un pas de temps supérieur à la période étudiée.

De manière générale, cette thématique touche au parc bâti privé des particuliers et professionnels, ce qui peut rendre difficile la mobilisation. Il est d'autant plus important de trouver des solutions innovantes et pertinentes sur le sujet pour accompagner le passage à l'action. Par exemple, la faible mobilisation des entreprises sur ces thématiques a permis de réorienter la réflexion sur le sujet et de renforcer la recherche de solutions davantage adaptées aux attentes de ce public.

Orientation 4 : Un territoire protecteur de son agriculture et espaces naturels

Avec plus des $\frac{3}{4}$ de son territoire occupés par des forêts et des terres agricoles (62,8% forêt et 24,4% terres agricoles), le Vallespir a un potentiel important tant d'un point de vue économique (agriculture et tourisme) que d'un point de vue environnemental (capacité de résilience, d'adaptation, d'atténuation du changement climatique, biodiversité...) ou encore social (impacts sur la santé, qualité de vie), à la préservation et la valorisation de ses espaces naturels, agricoles et forestiers. La préservation des milieux passe aussi par la réduction des pollutions liées aux déchets, via de nouvelles filières (biodéchets) et les filières de réemploi.

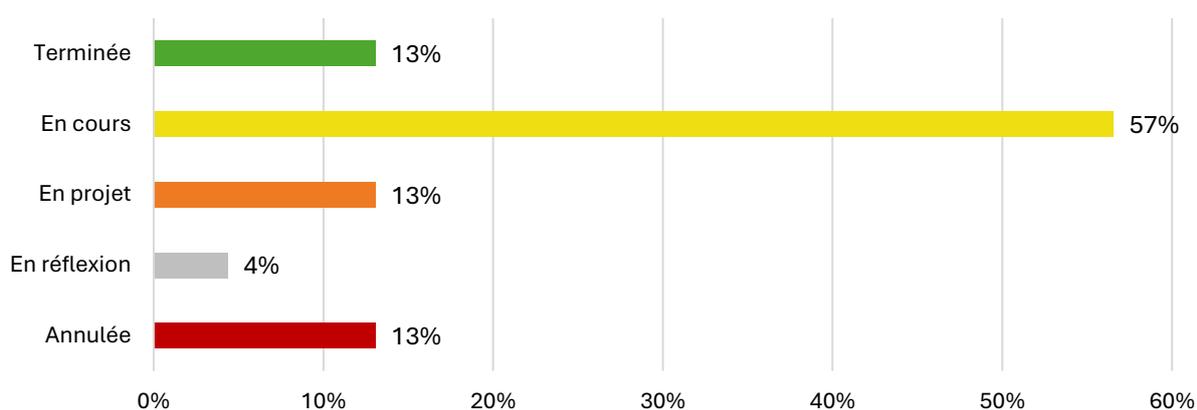


Figure 16. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 4)

On remarque (figure 16) que cette orientation est bien investie avec 57% d'actions en cours et 13% d'actions terminées. On remarque cependant que 13% des actions ont été annulées. L'état d'avancement des actions est inégalement réparti entre les axes (figure 17).

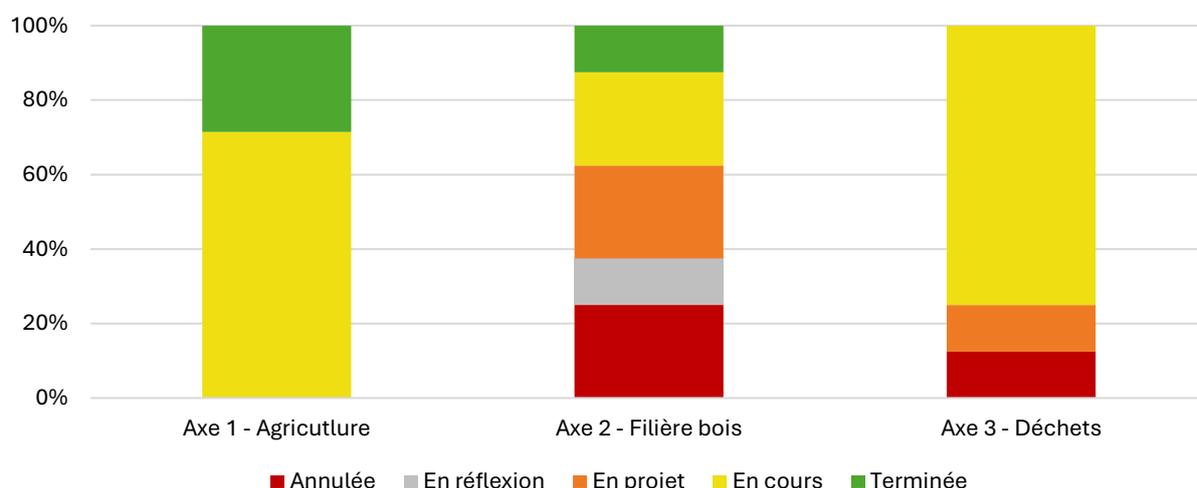


Figure 17. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 4)

Ci-dessus, les actions relatives à l'agriculture (axe 1) sont bien engagées avec près de 25% d'actions terminées et le reste des actions en cours. L'axe relatif aux déchets (axe 3) est majoritairement en cours avec quelques actions en projet ou annulées. Cependant, les actions relatives à la filière bois (axe 2) témoignent de difficultés de mise en place avec une majorité d'actions annulées.

Axe 1 : Soutenir l'agriculture et faire le lien avec les consommateurs locaux



67%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations **64%**

Le soutien à l'agriculture pour le territoire passe par la stratégie agricole du Vallespir. Dans le cadre du Plan Climat, celle-ci se décline en deux actions : la poursuite de la mise en œuvre du projet Terra Rural (action 26) et la réflexion pour un projet territorial alimentaire (action 27).

L'atteinte des objectifs est satisfaisante (67%) et la mise en œuvre de l'action suit son cours comme en témoignent les 64% d'avancement des opérations.

Points positifs

Le projet Terra Rural a atteint la fin de son cycle. De plus, un Projet alimentaire territorial (PAT) est en émergence avec le Pays Pyrénées Méditerranée.

Points négatifs

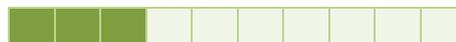
Il n'y a pas eu d'avancées sur la mise en lien entre agriculteurs et propriétaires de foncier agricole.

Axe 2 : Favoriser le développement de la filière bois



10%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations **34%**

Cet axe se déploie sur trois points : la préconisation du recours au bois énergie (action 28), la sensibilisation autour des produits à base de bois local (action 29) et la création d'un pôle bois en Vallespir avec la mise en œuvre de la Charte Forestière Territoriale (action 30).

Cet axe a peu avancé au cours des trois premières années du Plan Climat avec une atteinte des objectifs qui reste faible (10%), malgré un avancement des opérations à 34%.

Points positifs

Le territoire du Vallespir est en grande partie occupé par la forêt (62,8%), ce qui représente un certain potentiel. De plus, un travail est en cours à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée dans le cadre de la Charte Forestière Territoriale.

Points négatifs

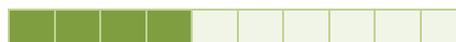
Le relief et le réseau de desserte du massif créent des difficultés d'exploitation. Ces contraintes augmentent donc les coûts de production. De plus, la demande est peu développée sur le territoire et la concurrence des pays étrangers pour fournir une ressource à bas coûts est forte.

Axe 3 : Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets tourné vers le développement économique et la préservation des ressources



35%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations **41%**

La gestion des déchets est organisée par le Plan Local de Prévention des Déchets. Il se décline en trois points dans le Plan Climat : la réduction et la valorisation des biodéchets (action 31), le développement de projets d'économie circulaire, sociale et solidaire (action 32) et la prévention et la réduction de la nocivité des déchets (action 33).

L'avancement de cet axe est moyen avec 35% d'atteinte des objectifs, mais on peut noter que des actions sont en cours avec un avancement des opérations à 41%.

Ce degré d'avancement ne permet pas de rendre compte des évolutions récentes. En effet, la réglementation a imposé au service de gestion et de valorisation des déchets de revoir les

thématiques prioritaires et de faire évoluer sa stratégie depuis la création du Plan Climat avec le changement du mode de collecte, la campagne de communication sur la gestion des déchets...



Action phare : le compostage en Vallespir



Les déchets liés à l'alimentation représentent une grande partie de nos ordures ménagères. Avec près de 40 kg de déchets détournés par habitant par an, le compostage reste le principal levier de la réduction des déchets ménagers. Il a été mis en place à l'échelle individuelle avec la possibilité d'acquérir un composteur à prix préférentiel auprès de la communauté de communes, en partenariat avec le Sydetom 66¹⁸ et les ESAT¹⁹ locaux. Des composteurs collectifs ont également été mis en place dans certains quartiers pour une phase d'expérimentation. À ces opérations se sont ajoutées des « opérations compost » pour permettre de la distribution de compost à

destination des habitants.

Synthèse de l'orientation

Dans cette orientation, on retrouve trois thématiques distinctes, dont les stratégies ont évolué entre la création du Plan Climat et l'évaluation à mi-parcours. Les actions sur l'agriculture ont bien avancé, avec plusieurs actions terminées et de nouveaux projets à venir. Les actions sur la filière bois n'enregistrent qu'une faible avancée, due aux difficultés d'exploitation des massifs et à la faible rentabilité de l'activité pour le bois de chauffage. Enfin, si le dernier axe, relatif aux déchets, ne présente qu'une avancée relative, celle-ci ne rend pas compte des nombreuses évolutions qui ont eu lieu sur la filière au cours de la période.

¹⁸ SYDETOM 66 : Syndicat départemental de transport, de traitement et de valorisation des ordures ménagères et déchets assimilés. Le Sydetom66 est un syndicat mixte dont la compétence principale est le traitement des déchets ménagers et assimilés (source : sydetom66.fr).

¹⁹ ESAT : Établissement et service d'accompagnement par le travail. L'Ésat est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé (source : service-public.fr).

Orientation 5 : ... Et respectueux de ses richesses naturelles

L'adaptation au changement climatique, dans le Plan Climat, porte en priorité sur la préservation de la **ressource en eau**, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Les **risques naturels** et leur gestion sont également pris en compte (risque inondation et feux de forêt en premier lieu).

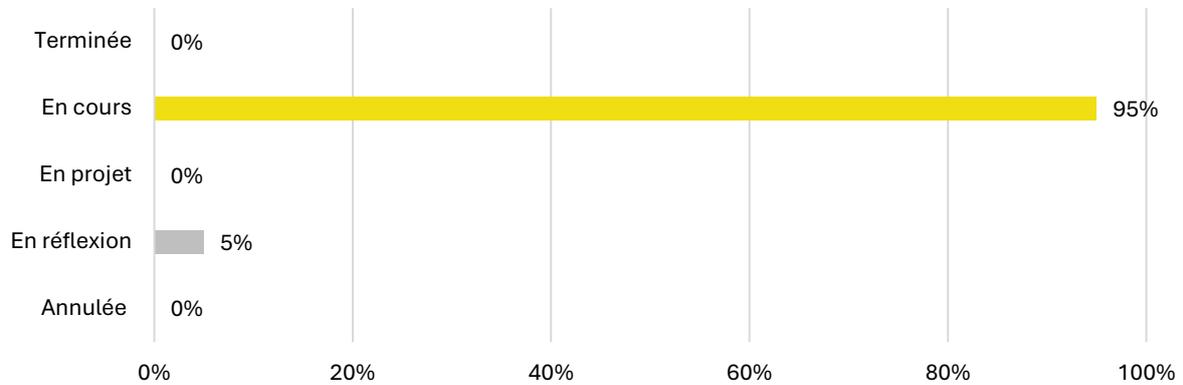


Figure 18. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 5)

Les porteurs se sont bien emparés de la question comme on peut le voir dans le graphique ci-dessus (figure 18). En effet, la quasi-totalité des actions de cette orientation sont en cours, 5% seulement des actions sont encore en réflexion.

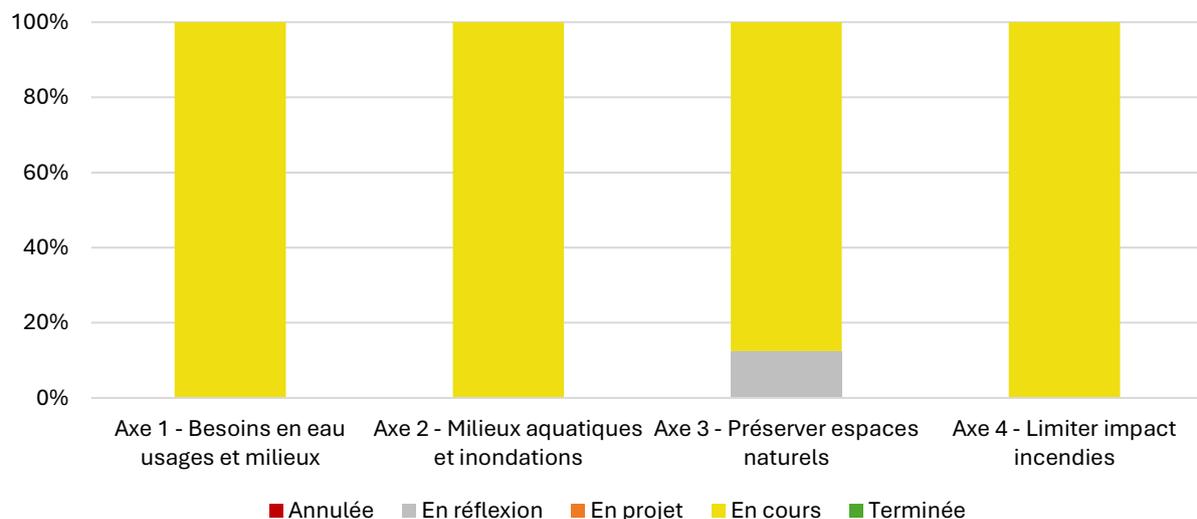


Figure 19. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 5)

L'ensemble des actions de l'orientation 5 sont en cours (figure 19), seuls 10% des actions de l'axe relatif à la préservation des espaces naturels (axe 3) sont encore en réflexion.

Axe 1 : Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques



35%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 50%

Cet axe s'organise en quatre volets. Il passe notamment par une meilleure connaissance de l'état de la ressource en eau et des usages (action 34), par une optimisation des prélèvements et de la gestion des ouvrages et équipements existants (action 35), par la prévention pour assurer une gestion durable de la ressource en eau (action 36) et par l'information et la communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau (action 37).

L'ensemble de ces actions est en cours, cependant, celles-ci étant des actions « au fil de l'eau », il est difficile de leur associer un résultat final, d'où une atteinte des objectifs moyenne. De plus, ce résultat ne rend pas compte des nouveaux projets dont la mise en place est postérieure à la création du Plan Climat.



Action phare : entretien du réseau d'eau potable



Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Vallespir assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable sur une partie du territoire du Vallespir (de Saint Jean Pla de Corts à Reynès et au-delà jusqu'à Montferrer). Il veille à réduire les principales fuites sur le réseau avec près de 2,3 km de réseau réhabilités chaque année sur 280 km de réseau. Le rendement des réseaux est actuellement de 83,9%, le but étant de l'augmenter au maximum pour réduire les fuites.

Axe 2 : Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations



67%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 50%

Comme pour le précédent, cet axe est principalement centré sur les missions « au fil de l'eau » du Syndicat du Tech (SMIGATA). On y retrouve la poursuite de l'entretien et de la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques (action 38) et la prévention des inondations par les cours d'eau (action 39).

Cet axe est bien avancé avec 67% d'atteinte des objectifs et 50% d'avancement des opérations.



Action phare : entretien et restauration des cours d'eau et milieux aquatiques



L'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques est un élément essentiel de la préservation et de l'adaptation des milieux en contexte de changement climatique. Le Syndicat du Tech s'y attelle en travaillant à la prévention des risques inondation et incendie grâce à l'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques. Cela passe aussi par la préservation et la restauration des zones humides à travers des travaux de restauration et de végétalisation qui contribuent également à l'amélioration de la qualité de la ressource.

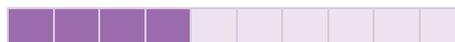
Dans le cadre de ses missions, le Syndicat du Tech travaille aussi à la lutte contre les espèces invasives.

Axe 3 : Préserver les espaces naturels du territoire



62%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 44%

Préserver les espaces naturels du territoire c'est notamment orienter l'offre touristique sur la richesse naturelle et culturelle du territoire (action 40), favoriser la nature en ville (action 41) et prendre part à l'action en faveur de l'adaptation au changement climatique menée par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (action 42).

Cet axe est plutôt bien investi avec 62% d'atteinte des objectifs et des actions en cours comme en témoignent les 44% d'avancement des opérations. La stratégie touristique a été mise en place et la nature en ville se manifeste dans les actions ponctuelles des communes (projets exemplaires prévus).



Action phare : orientation de l'offre touristique



L'offre touristique s'oriente davantage sur le tourisme de pleine nature. Le suivi, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée ont été renforcés. Des accueils vélo ont vu le jour sur le territoire, on en comptait 15 en 2022. Une réflexion est en cours pour valoriser les activités de pleine nature, avec une augmentation du nombre d'itinéraires proposés. Le respect de l'environnement est davantage pris en compte avec un travail mis en place pour mieux appréhender la connaissance des richesses remarquables et le développement d'une offre touristique durable, en accompagnant la montée en gamme des acteurs du tourisme.

Axe 4 : Limiter l'impact des incendies



53%

Atteinte des objectifs



Avancement des opérations 50%

Étant donné sa situation et l'occupation de son territoire, le Vallespir est sensible aux risques incendies. Ils sont fréquents dans le pourtour méditerranéen qui reste particulièrement impacté par les effets du changement climatique. Ceux-ci se manifestent notamment par une augmentation des températures et des périodes de sécheresse.

Cet axe est en cours avec 53% d'atteinte des objectifs et 50% d'avancement des opérations. Il est mené par des actions au fil de l'eau autour de la sensibilisation et de la prévention.



Action phare : la RISC du Vallespir



La Réserve Intercommunale de Sécurité Civile (RISC) vient en soutien aux services de secours en cas de crise. Au quotidien, ses membres sont notamment chargés d'effectuer un rôle de sentinelle et de prévention en matière de feux de forêt. Leur travail vient en renfort des actions d'information, de suivi et d'identification réalisés par les communes du Vallespir. Les obligations de débroussaillage, appliquées par les communes, concourent également à la prévention du risque incendie sur le territoire.

Synthèse de l'orientation

Cette orientation est caractérisée par des actions au fil de l'eau, menées notamment par le SIAEP et le Syndicat du Tech qui sont les principaux acteurs du territoire sur le sujet de l'eau. Ils planifient la gestion de l'eau sur le territoire, une thématique qui reste au cœur des préoccupations, notamment dans le contexte de changement climatique que l'on connaît aujourd'hui. Des évolutions notables sont à noter entre la création du Plan Climat et l'évaluation à mi-parcours, notamment sur les actions du Syndicat du Tech avec le Projet Eaurizon 2070 qui n'était pas pris en compte dans le Plan Climat au départ. On peut également noter que l'adaptation au changement climatique s'enclenche mais n'est pas beaucoup mise en valeur dans le programme d'actions actuel.

EVALUATION TRANSVERSALE DU PLAN CLIMAT

Les communes au cœur de la transition écologique du Vallespir

Le questionnaire aux communes a permis de mettre en évidence plusieurs actions phares portées par celles-ci. Les 10 communes du Vallespir ont réalisé l'exercice en répondant à ce questionnaire.

Le patrimoine public

Les communes ont un patrimoine public très différent de l'une à l'autre (bâtiments, éclairage public, infrastructures sportives, etc.). Ces éléments pèsent dans les dépenses communales mais également dans leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le bâti communal

C'est le cas par exemple du bâti. Sur le territoire du Vallespir, les communes ont recensé 96 bâtiments leur appartenant (total sur les 10 communes) dont 11 étaient neufs ou rénovés.



On remarque cependant une volonté forte de la part des communes de s'engager dans la transition énergétique des bâtiments puisque 18 projets de rénovation ont été mentionnés. Si ces projets sont menés à bien, le territoire pourrait atteindre un total de 31% des bâtiments communaux rénovés (ou neufs).

L'éclairage public

Le bâti n'est pas le seul patrimoine public géré par les communes. L'éclairage public représente une part non négligeable des dépenses énergétiques des communes (près de la moitié des dépenses en électricité).



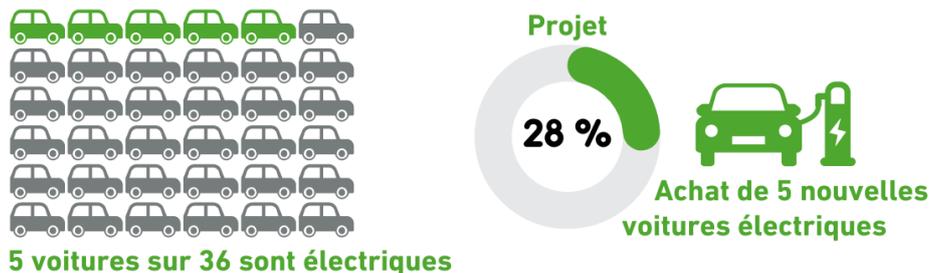
On remarque que cette thématique est bien engagée avec près de 50% des points lumineux passés en LED et l'extinction nocturne pratiquée de manière totale ou partielle par 7 des 10 communes du territoire.

Les mobilités

Les mobilités sont au cœur de la vie des citoyens du territoire. Des actions sont menées en ce sens à différents niveaux.

L'exemplarité des communes

L'exemplarité des communes est nécessaire pour accompagner le changement de comportement de l'ensemble des habitants et occupants du territoire. Des actions sont menées en ce sens. Les flottes de véhicules des communes tendent à évoluer. On remarque par exemple que sur les 36 voitures des communes du territoire, 5 sont électriques.



L'engagement des communes se lit également dans leurs projets, notamment par l'achat de 5 nouvelles voitures électriques ce qui amènerait le parc automobile des communes du Vallespir à 28% en électrique.

Les mobilités douces

Mais la voiture n'est pas le seul moyen de déplacement pratiqué et encouragé sur le territoire.



Les mobilités douces sont également au cœur des réflexions des communes en lien avec les déplacements. Des projets sont portés par au moins 7 communes du territoire.

La Communauté de Communes du Vallespir, chargée des mobilités douces porte également des projets supplémentaires pour accompagner les communes dans leurs visions des mobilités douces.

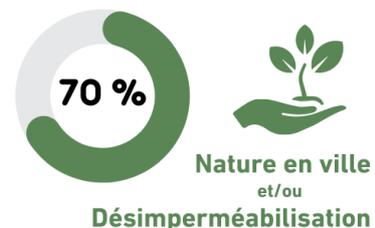
L'adaptation du territoire aux changements climatiques

L'adaptation au changement climatique peut prendre de nombreuses formes. Les plantes et arbres sont centraux dans la lutte contre les îlots de chaleur urbaine, travailler sur le bâti peut également être un atout de taille.

Des plantes et des hommes

(Re)mettre de la nature en ville peut se manifester de différentes manières.

Les communes peuvent travailler sur l'existant en mettant en place les conditions favorables au bon développement des plantations en place ou en en créant de nouvelles.



Les zones urbanisées jouent également un rôle dans l'adaptation des territoires. Certaines communes (5 communes sur 10) s'engagent dans la désimpermeabilisation et 4 travaillent à la planification écologique. Enfin, au moins 3 communes travaillent sur des projets de quartiers

durables, en créant des quartiers aux conditions environnementales strictes pour l'obtention d'un permis de construire.

L'eau au centre

Dans un climat méditerranéen comme le nôtre, la gestion des ressources en eau est un enjeu central dans un contexte de changement climatique.

L'optimisation et la gestion de l'eau est une thématique saisie par au moins 8 communes sur les 10 du Vallespir, mais les communes s'engagent également dans la prévention des inondations (7 communes sur 10), la sensibilisation en période de canicule (5 communes sur 10) ou de sécheresse (8 communes sur 10).



**17 réalisations en
faveur de la gestion
de l'eau et 6 projets**

Les communes s'engagent également dans la lutte contre les risques naturels. Elles portent toutes des actions pour réduire le risque incendie, certaines luttent contre l'érosion et les coulées de boue (4 communes sur 10), 6 communes travaillent à améliorer la qualité de l'air, enfin 6 communes sur 10 luttent contre les espèces invasives.

Une gouvernance à faire évoluer

La gouvernance territoriale fait référence à une méthode de gestion politique au niveau local. Elle se caractérise par la multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion du territoire. La coopération de ces acteurs variés s'inscrit dans un « système partenarial ». Ce qui la différencie d'une gestion territoriale classique, c'est l'accent qui est mis sur la recherche d'un large consensus social. On y recherche davantage d'horizontalité avec l'intégration de l'ensemble des acteurs concernés par le sujet traité.²⁰

Le Plan Climat étant un outil de planification de la transition écologique à l'échelle du territoire. Sa mise en place nécessite souvent la coopération d'une grande variété d'acteurs issus de différents milieux. Une commission Transition Énergétique se réunit régulièrement pour suivre le Plan Climat depuis sa création.

Si l'animation a peiné à se faire, faute de moyens humains sur les trois premières années du Plan Climat, cela s'est amélioré à partir de la fin 2022 et avec le recrutement d'une chargée de mission Transition Énergétique à temps complet sur le sujet, à l'occasion de l'évaluation mi-parcours. Depuis 2021, le service Développement Durable s'est également doté d'un chargé de mission mobilités durables.

Néanmoins, il faut rester vigilant quant à la pérennisation du suivi et de l'animation mis en place, facteur d'appropriation et de mise œuvre important pour la transition écologique du territoire.

Le Pays Pyrénées Méditerranée, qui a contribué à la création des Plans Climat de ses quatre communautés de communes s'est peu investi de l'animation du Plan Climat, par manque de moyens humains. Le réseau des partenaires des Plans Climat n'a pas été animé, et le réseau des chargées de mission des quatre communautés de communes ne s'est pas beaucoup réuni sur le sujet jusqu'à l'évaluation à mi-parcours.

À l'occasion de la réunion de lancement de l'évaluation à mi-parcours des Plans Climat des trois communautés de communes concernées, un atelier a été réalisé avec les acteurs présents pour faire émerger les principaux besoins pour faire vivre les Plans Climat. Il en est ressorti, le besoin

²⁰ ST (mars 2009), modifié par SB et CB (décembre 2023) « Gouvernance territoriale », *Géococonfluences* [en ligne] <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gouvernance-territoriale>

d'animation et d'information, la nécessité d'intensifier la coopération entre les territoires et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (voir annexe 2).

Si une dynamique a pu être réactivée entre les différentes communautés de communes, le Pays Pyrénées Méditerranée et les acteurs du territoire à l'occasion de l'évaluation mi-parcours, il convient de veiller à son maintien dans la durée.

ÉVOLUTIONS A METTRE EN PLACE

Évolution du programme d'actions

L'évaluation à mi-parcours a permis de mettre en avant les réussites et les principaux écueils du plan d'actions initial et de le mettre à jour. Ces évolutions chamboulent notamment la numérotation des fiches actions (voir annexe 5).

Orientation 1 : Vers une collectivité exemplaire et proactive

Des évolutions sont à noter dans deux domaines majeurs : les énergies renouvelables et la sensibilisation de l'ensemble des publics. Ces évolutions sont intégrées au nouveau plan d'actions sous la forme de deux nouvelles fiches actions.

Devenir une collectivité motrice sur le plan de la mobilité	1	Poursuivre la mise en œuvre du Schéma de Mobilités Durables de la CCV
	2	Développer la dématérialisation des services et accompagner le public à leur utilisation
	3	Accompagner les communes dans l'organisation de leurs déplacements durables
Poursuivre les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie	4	Mettre en place un plan de rénovation et de gestion pluriannuel des bâtiments publics
	5	Poursuivre la modernisation de l'éclairage public.
	6	Développer les sources de productions d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics
Travailler autour de la transversalité des services pour améliorer leur efficacité	7	Schéma partagé pour le développement des énergies renouvelables
	8	Sensibiliser, informer et former les élus et les agents
	9	Mener une réflexion pour une commande publique exemplaire
Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET	10	Valoriser les actions exemplaires de la CCV et de ses communes membres
	11	Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET
	12	Sensibiliser et éduquer tous les publics à la transition écologique

ACTION N°
7

NOUVEAUTÉ

« Schéma partagé pour le développement des énergies renouvelables en Vallespir »

Les objectifs ambitieux du territoire en matière d'énergies renouvelables sont parfois ralentis par des difficultés à se positionner pour les communes face à certaines sollicitations et pour porter le développement de projets. L'enjeu est de travailler conjointement pour définir une vision commune et concertée opérationnelle à porter et déployer pour l'ensemble du Vallespir. Cette action sera intégrée dans l'axe 2 (Poursuivre les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie).

ACTION N°
12

NOUVEAUTÉ

« Sensibiliser et éduquer tous les publics à la transition écologique »

L'animation du Plan Climat et l'accompagnement des changements de comportement passent par la sensibilisation et l'éducation de l'ensemble des publics du Vallespir. Des actions sont déjà faites en ce sens par les crèches et les accueils jeunesse, mais aussi en interne auprès des élus et des agents communaux et intercommunaux. Cette action sera intégrée dans l'axe 4 (Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET).

Orientation 2 : Pour une mobilité décarbonée

Plusieurs actions sont en cours sur la thématique des mobilités mais d'autres ne sont plus adaptées aux projets du territoire.

Développer les mobilités douces (vélo et marche à pied) en s'appuyant sur le Schéma de Mobilités Durables de la CCV	13	Promouvoir les mobilités douces auprès de tous les publics
	14	Renforcer l'attractivité de la Véloroute Voie Verte
Encourager les déplacements collectifs (ou réduire l'usage individuel de la voiture)	15	Encourager le recours aux transports en commun
	16	Développer les trajets partagés
	17	Travailler avec les entreprises pour accompagner le changement de comportement
Limiter les émissions de GES liées aux transports des biens et des personnes	18	Connecter les nouvelles zones d'habitation aux réseaux de transport en commun et de mobilités douces
	17	Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules
	19	Favoriser le transport de marchandises par voie ferrée



NOUVEAUTÉ

Intégration d'une nouvelle opération dans la fiche action 15

« Encourager le recours aux transports en commun »

Afin d'encourager le recours aux transports en commun, une réflexion doit être menée pour le développement d'une navette intercommunale à la demande pour compléter le réseau existant. Cette opération sera intégrée dans la fiche action 15 (Encourager le recours aux transports en commun).

Suppression de la fiche action 17

« Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules »

La fiche action 17 relative à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules n'est plus d'actualité. Aucun acteur ne s'est emparé de cette thématique. Si certaines communes et acteurs privés proposent parfois des bornes de recharge pour véhicules électriques, l'action n'est pas systématisée et les acteurs du territoire ne souhaitent pas s'en emparer davantage. Celle-ci sera donc supprimée pour s'adapter aux évolutions stratégiques du territoire.

Orientation 3 : Vers un bâti plus performant et mieux adapté

Cette orientation était déclinée en quatre axes comprenant une à deux fiches actions. Cette répartition remettait en question la pertinence de certains axes. Il a donc été décidé de réorganiser l'orientation en trois axes en regroupant les axes 3 (Construire un bâti neuf et durable) et 4 (Déployer la production EnR dans le bâti) dans un nouvel axe 3 : Développer un bâti durable et adapté à demain.

Stimuler et accompagner la rénovation des logements privés	20	Mettre en place une communication efficace pour améliorer la performance énergétique du bâti
	21	Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation thermique
Encourager les entreprises dans la sobriété énergétique et le développement d'énergies renouvelables	22	Réduire les consommations d'énergie des entreprises
	23	Encourager les démarches en faveur des énergies renouvelables des entreprises
Développer un bâti durable et adapté à demain	24	Favoriser l'émergence de quartiers durables

	25	Informer sur le potentiel photovoltaïque des toitures
Déployer la production EnR dans le bâti	25	Encourager le développement du bois énergie dans le bâti



NOUVEAUTÉ

Intégration d'opérations dans la fiche action 21

« Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation thermique »

Deux opérations relatives au bois énergie sont transférées de la fiche action 25 (Encourager le développement du bois énergie dans le bâti) à la fiche action 21.

Suppression de la fiche action 25

« Encourager le développement du bois énergie dans le bâti »

Le développement du bois énergie dans le bâti (fiche action 25) est déjà présent sous deux formes différentes dans le plan d'actions. On le retrouve à destination des particuliers dans l'action 20 (Mettre en place une communication efficace pour améliorer la performance énergétique du bâti) et tourné autour de la filière bois dans l'action 28 (Préconiser le recours au bois énergie). C'est pourquoi il a été décidé de répartir les opérations de la fiche 25 dans les actions 20 et 28 et de supprimer la fiche action 25.

Orientation 4 : Un territoire protecteur de son agriculture et espaces naturels

De nombreuses évolutions ont eu lieu dans les services chargés de cette orientation. Le nouveau plan d'actions visera à intégrer ces évolutions.

Soutenir l'agriculture et faire le lien avec les consommateurs locaux	26	Poursuivre une stratégie en faveur d'une agriculture locale
	27	Développer une agriculture au service d'une alimentation de qualité
Favoriser le développement de la filière bois	28	Mener une réflexion en faveur du développement du bois énergie local
	29	Sensibiliser autour des produits à base de bois local
	30	Créer un pôle bois en Vallespir et mettre en œuvre la Charte Forestière Territoriale
Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tourné vers le développement économique et la préservation des ressources	31	Prévenir, réduire et valoriser les déchets
	32	Développer des projets d'économie circulaire et solidaire
	33	Prévenir et réduire la nocivité des déchets

Évolution de l'axe 1

« Soutenir l'agriculture et faire le lien avec les consommateurs locaux »

Il a été décidé d'intégrer les nouveaux projets du service Agriculture à cet axe dans les fiches actions déjà existantes afin de les mettre à jour.



NOUVEAUTÉ

Évolution de l'action 26

« Poursuivre la mise en œuvre du projet Terra Rural »

Le projet Terra Rural étant achevé, afin de prendre en compte l'évolution de la stratégie du Vallespir sur la thématique, l'action 26 sera renommée : « Poursuivre une stratégie en faveur d'une agriculture locale » et intégrera de nouvelles actions relatives à l'accessibilité à la ressource foncière agricole et à l'adaptation du monde agricole aux changements climatiques.

ACTION N°
27 NOUVEAUTÉ

Évolution de l'action 27

« Mener une réflexion pour un projet territorial alimentaire »

Le projet alimentaire territorial (PAT) étant déjà en cours, cette action sera renommée : « Développer une agriculture au service d'une alimentation de qualité » afin de mettre davantage l'accent sur l'animation du PAT porté par le Pays Pyrénées Méditerranée, sur la promotion des produits locaux et sur l'alimentation des habitants (changement de comportement et approvisionnement des restaurations collectives).

Évolution de l'axe 2

ACTION N°
28 NOUVEAUTÉ

Évolution de l'action 28

« Préconiser le recours au bois énergie »

Face aux difficultés rencontrées dans le développement de la filière bois en Vallespir, il a été décidé de faire évoluer cette action, en commençant par son nom, afin de rendre compte des nécessités liées à cette thématique. Elle intègre désormais une partie des actions de l'ancienne action 25 relative au bois énergie dans le bâti et est renommée : « Mener une réflexion en faveur du développement du bois énergie local ».

Évolution de l'axe 3

« Mettre en œuvre un plan de prévention local des déchets Ménagers et Assimilés tourné vers le développement économique et la préservation de l'environnement »

Les évolutions du service de gestion et de valorisation des déchets sont prises en compte dans le nouveau plan d'actions. Les trois actions initiales sont synthétisées en deux actions. L'action 33 (Prévenir et réduire la nocivité des déchets) est en partie intégrée à l'action 31.

ACTION N°
31 NOUVEAUTÉ

Évolution de l'action 31

« Réduire les biodéchets »

Afin de rendre compte des évolutions qui ont eu lieu dans le domaine de la gestion des déchets, cette action est renommée : « Prévenir, réduire et valoriser les déchets ». Elle intègre le nouveau plan de communication sur les déchets, l'amélioration du tri et le développement des exutoires pour réduire les déchets.

ACTION N°
32 NOUVEAUTÉ

Évolution de l'action 32

« Développer des projets d'économie circulaire »

Le travail sur l'économie circulaire ne se limitant pas à la dimension économique, il a été souhaité d'insister sur la dimension solidaire de la démarche. L'action 32 est renommée : « Développer les projets d'économie circulaire et solidaire », et intègre le projet de Matériauthèque et de la mise en place d'une nouvelle Responsabilité Élargie au Producteur (REP).

Orientation 5 : ... et respectueux de ses richesses naturelles

L'orientation 5 initialement déclinée en 4 axes opérationnels (dont deux axes dédiés à l'eau) est en partie réorganisée pour gagner en clarté et donner plus de place à l'adaptation du territoire au changement climatique.

Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et préserv er les milieux aquatiques	33	Mieux connaître l'état de la ressource en eau et les usages
	34	Optimisation des prélèvements et de la gestion des ouvrages et équipements existants (irrigation agricole, eau potable)
	35	Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource en eau
	36	Information et communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau
	37	Poursuivre l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
Préserver les espaces naturels du territoire	38	Orienter l'offre touristique sur la richesse naturelle et culturelle du territoire
	39	Favoriser la nature en ville
Adapter les stratégies du territoire au changement climatique	40	Prévenir les inondations par les cours d'eau
	41	Prévenir le risque incendie
	42	Prendre part aux démarches locales en faveur de l'adaptation au changement climatique
	43	Prendre en compte le changement climatique et la vulnérabilité des personnes dans le cadre du Contrat Local de Santé
Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations	44	Développer et structurer les entreprises autour des filières d'avenir du territoire

Évolution de l'axe 1

« Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques »

La thématique de l'eau étant présente dans deux axes différents, il a été considéré préférable de regrouper les axes 1 et 2 en un axe relatif à la gestion de l'eau. Ce nouvel axe est intitulé : « Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et préserver les milieux aquatiques ». Il regroupe les actions 34 à 38, qui deviennent les actions 33 à 37, compte-tenu des évolutions de numérotation.

Suppression de l'axe 2

« Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations »

Compte-tenu de la présence de deux axes portant sur la même thématique, l'axe 2 a été regroupé avec l'axe 1 et les deux actions qu'il contenait ont été redistribuées dans les axes restants.

Évolution de l'axe 3

« Préserver les espaces naturels du territoire »

Cet axe devient l'axe 2 et ne comprend que deux actions, l'action 38 relative à l'offre touristique et l'action 39 relative à la nature en ville. L'action 42 sur l'adaptation au changement climatique est intégrée au nouvel axe 3.



NOUVEAUTÉ

Évolution de l'action 38

« Orienter l'offre touristique sur la richesse naturelle et culturelle du territoire »

Cette action a été mise à niveau en intégrant les actions déjà menées par l'office de tourisme intercommunal. Cela passe par des actions comme mieux connaître les richesses remarquables du territoire pour les valoriser et les préserver, développer le tourisme durable et les activités de pleine nature, sensibiliser les pratiquants, accompagner la montée en gamme des acteurs du tourisme.

Évolution de l'axe 4

« Limiter l'impact des incendies »

Compte tenu de l'importance de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies existantes et les actions en cours ou en projet, l'axe 4, nouvellement axe 3, est renommé : « Adapter les stratégies du territoire au changement climatique ». Il intègre deux actions relatives aux risques naturels (actions 40 et 41), l'action 42 renommée « Prendre part aux démarches locales en faveur de l'adaptation au changement climatique » (qui comprend maintenant les actions du PPM comme TACCT) et deux nouvelles fiches actions.



NOUVEAUTÉ

« Prendre en compte le changement climatique et la vulnérabilité des personnes dans le cadre du Contrat Local de Santé »

Fin 2022, le territoire s'est doté d'un Contrat Local de Santé. Cet outil a vocation à dynamiser l'offre médicale sur le territoire et les impacts du changement climatique sur la santé n'étant plus à démontrer, il a un rôle à jouer dans la prévention et l'accompagnement des personnes vulnérables.



NOUVEAUTÉ

« Développer et structurer les entreprises autour des filières d'avenir du territoire »

La Pépinière d'entreprise Vall Up s'est engagée dans la sensibilisation des entreprises du territoire aux thématiques liées à la transition écologique en identifiant trois filières d'avenir (cycle de l'eau, énergies renouvelables et productions locales). Cette nouvelle fiche action a vocation à encourager l'engagement du territoire et des entreprises en ce sens.

Nouveau programme d'action du Plan Climat de la Communauté de Communes du Vallespir

Orientations stratégiques et axes opérationnels	N° Actions	
1. Vers une collectivité exemplaire et proactive		
Devenir une collectivité motrice sur le plan de la mobilité	1	Poursuivre la mise en œuvre du Schéma de Mobilités Durables de la CCV
	2	Développer la dématérialisation des services et accompagner le public à leur utilisation
	3	Accompagner les communes dans l'organisation de leurs déplacements durables
Poursuivre les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie	4	Mettre en place un plan de rénovation et de gestion pluriannuel des bâtiments publics
	5	Poursuivre la modernisation de l'éclairage public.
	6	Développer les sources de productions d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics
	7	Schéma partagé pour le développement des énergies renouvelables
Travailler autour de la transversalité des services pour améliorer leur efficacité	8	Sensibiliser, informer et former les élus et les agents
	9	Mener une réflexion pour une commande publique exemplaire
	10	Valoriser les actions exemplaires de la CCV et de ses communes membres
Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET	11	Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET
	12	Sensibiliser et éduquer tous les publics à la transition écologique
2. Pour une mobilité décarbonée		
Développer les mobilités douces (vélo et marche à pied) en s'appuyant sur le Schéma de Mobilités Durables de la CCV	13	Promouvoir les mobilités douces auprès de tous les publics
	14	Renforcer l'attractivité de la Véloroute Voie Verte
Encourager les déplacements collectifs (ou réduire l'usage individuel de la voiture)	15	Encourager le recours aux transports en commun
	16	Développer les trajets partagés
	17	Travailler avec les entreprises pour accompagner le changement de comportement
Limiter les émissions de GES liées aux transports des biens et des personnes	18	Connecter les nouvelles zones d'habitation aux réseaux de transport en commun et de mobilité douce
	19	Favoriser le transport de marchandises par voie ferrée
3. Vers un bâti plus performant et mieux adapté		
Stimuler et accompagner la rénovation des logements privés	20	Mettre en place une communication efficace pour améliorer la performance énergétique du bâti
	21	Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation thermique
Encourager les entreprises dans la sobriété énergétique et le développement d'énergies renouvelables	22	Réduire les consommations d'énergie des entreprises
	23	Encourager les démarches en faveur des énergies renouvelables des entreprises
Développer un bâti durable et adapté à demain	24	Favoriser l'émergence de quartiers durables
	25	Informersur le potentiel photovoltaïque des toitures

Orientations stratégiques et axes opérationnels	N° Actions	
4. Un territoire protecteur de son agriculture et espaces naturels		
Soutenir l'agriculture et faire le lien avec les consommateurs locaux	26	Poursuivre une stratégie en faveur d'une agriculture locale
	27	Développer une agriculture au service d'une alimentation de qualité
Favoriser le développement de la filière bois	28	Mener une réflexion en faveur du développement du bois énergie local
	29	Sensibiliser autour des produits à base de bois local
	30	Créer un pôle bois en Vallespir et mettre en œuvre la Charte Forestière Territoriale
Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tourné vers le développement économique et la préservation des ressources	31	Prévenir, réduire et valoriser les déchets
	32	Développer des projets d'économie circulaire et solidaire
5. ...Et respectueux de ses richesses naturelles		
Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et préserver les milieux aquatiques	33	Mieux connaître l'état de la ressource en eau et les usages
	34	Optimisation des prélèvements et de la gestion des ouvrages et équipements existants
	35	Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource en eau
	36	Information et communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau
	37	Poursuivre l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
Préserver les espaces naturels du territoire	38	Orienter l'offre touristique sur la richesse naturelle et culturelle du territoire
	39	Favoriser la nature en ville
Adapter les stratégies du territoire au changement climatique	40	Prévenir les inondations par les cours d'eau
	41	Prévenir le risque incendie
	42	Prendre part aux démarches locales en faveur de l'adaptation au changement climatique
	43	Prendre en compte le changement climatique et la vulnérabilité des personnes dans le cadre du Contrat Local de Santé
	44	Développer et structurer les entreprises autour des filières d'avenir du territoire

Tableau 8. Nouveau programme d'action du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Vallespir

Orientations stratégiques	Axes opérationnels	Avancement opérations	Atteinte objectifs
1. Vers une collectivité exemplaire et proactive	Devenir une collectivité motrice sur le plan de la mobilité	58%	75%
	Poursuivre les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie	43%	45%
	Travailler autour de la transversalité des services pour améliorer leur efficacité	38%	54%
	Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET	47%	28%
2. Pour une mobilité décarbonée	Développer les mobilités douces (vélo et marche à pied) en s'appuyant sur le Schéma de Mobilités Durables de la CCV	47%	58%
	Encourager les déplacements collectifs (ou réduire l'usage individuel de la voiture)	21%	10%
	Limiter les émissions de GES liées aux transports des biens et des personnes	50%	54%
3. Vers un bâti plus performant et mieux adapté	Stimuler et accompagner la rénovation des logements privés	44%	77%
	Encourager les entreprises dans la sobriété énergétique et le développement d'énergie renouvelable	42%	1%
	Développer un bâti durable et adapté à demain	50%	36%
4. Un territoire protecteur de son agriculture et espaces naturels	Soutenir l'agriculture et faire le lien avec les consommateurs locaux	61%	67%
	Favoriser le développement de la filière bois	25%	10%
	Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tourné vers le développement économique et la préservation des ressources	45%	24%
5. ... Et respectueux de ses richesses naturelles	Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et préserver les milieux aquatiques	50%	40%
	Préserver les espaces naturels du territoire	50%	72%
	Adapter les stratégies du territoire au changement climatique	47%	33%

Tableau 9. Tableau récapitulatif du nouveau programme d'actions du Plan Climat du Vallespir (2023-2026)

Évolution de la gouvernance

Face aux difficultés constatées, plusieurs actions sont envisagées.

Lors de la réunion de lancement de l'évaluation à mi-parcours des Plans Climat des communautés de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, des Aspres et du Vallespir, plusieurs pistes d'améliorations ont été identifiées. Au-delà de la communication et de la sensibilisation sur les thématiques environnementales en général et le Plan Climat en particulier, la gouvernance a été questionnée.

Les acteurs présents se sont demandé comment impliquer les différents services, élus, acteurs et la population. Les pistes évoquées comprenaient : une animation renforcée, la mise en place d'une gouvernance des Plans Climat, la nécessité d'impliquer davantage les intervenants et de faire davantage de retours sur les actions mises en place.

À l'échelle de la communauté de communes, le besoin d'animation du Plan Climat auprès des élus, des agents et du grand public a favorisé la création de plusieurs outils. En plus de la commission Transition Énergétique, un groupe de travail « Transition Écologique » a été créé en 2023 pour sensibiliser en interne les agents et les élus. Des outils ont été élaborés dans ce cadre sur différents supports : des micro-formations de 30 minutes ou 5 minutes sur une thématique en lien avec l'environnement, une boîte à outil sur différentes thématiques environnementales proposant plusieurs supports d'information, etc. Ceux-ci sont à destination des agents et des élus mais pourront avoir vocation à s'étendre à l'animation et à la sensibilisation du grand public.

À l'échelle de l'ensemble des quatre communautés de communes, un besoin d'animation a émergé des échanges avec les partenaires du Plan Climat. Pour y répondre, le Pays Pyrénées Méditerranée a proposé :

- Un groupe de travail technique en interne pour permettre la coordination du réseau des chargées de mission des quatre communautés de communes et du Pays.
- La création d'une instance de suivi et d'échange pour une animation des Plans Climat avec les acteurs et partenaires communs aux Plans Climat des quatre communautés de communes et du Pays. Celle-ci serait modélisée dans la Commission Climat.

L'animation à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée viendrait en soutien à l'animation des communautés de communes, pour une communication à l'échelle des quatre communautés de communes.

SYNTHESE

L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat du Vallespir a permis de faire le point sur l'état d'avancement des actions sur lesquelles le territoire s'était engagé. Cela a également été l'occasion de rassembler les partenaires afin de réfléchir à la direction à prendre pour les trois années à venir.

Des évolutions positives ont été mises en lumière grâce à cette évaluation.

Le programme d'actions a été retravaillé pour intégrer les évolutions des missions des services et les nouvelles actions mises en place.

L'animation du Plan Climat a été ajustée dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours. La commission transition énergétique a suivi l'ensemble de l'évaluation et s'est mobilisée à de nombreuses reprises tout au long du processus pour suivre le projet et statuer. Le groupe de travail Transition Écologique mis en place au début de l'année 2023 a permis la création de supports de sensibilisation des agents et des élus qui pourront avoir vocation à s'élargir au grand public.

Les demandes des élus, des porteurs de fiches actions et des partenaires, relatives à la gouvernance ont été entendues. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une gouvernance à l'échelle des quatre communautés de communes, portée par le Pays Pyrénées Méditerranée.

Cependant, des points de vigilance restent à améliorer.

Si des évolutions positives ont été mises en place sur l'animation et la gouvernance, les efforts restent à renforcer pour pérenniser l'animation auprès des agents, des élus et du grand public et pour assurer une gouvernance à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée intégrant l'ensemble des partenaires.

L'objectif territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2050 est ambitieux. Au-delà d'un nécessaire renfort des actions mises en place, notamment sur le développement des énergies renouvelables, il convient de prendre en compte les contraintes relatives aux données associées à cet objectif. En effet, l'évolution des méthodes de calculs fait mécaniquement évoluer la stratégie dans le sens où diviser par deux les consommations et multiplier par quatre la production permet d'anticiper l'objectif TEPOS à l'horizon 2045 au lieu de 2050 avec les nouveaux chiffres à jour. Cependant, le choix a été fait de garder les objectifs chiffrés de la stratégie initiale à ce stade étant donné que les objectifs fixés pour 2021 ne sont pas atteints, et de se réinterroger à l'occasion de l'élaboration du prochain programme.

Ainsi, l'évaluation à mi-parcours a été l'occasion de revenir sur les trois années écoulées et d'échanger collectivement sur les difficultés rencontrées et les améliorations à mettre en place. Il n'y a pas eu de refonte intégrale du programme d'action à cette occasion, celle-ci sera éventuellement effectuée dans le cadre du prochain Plan Climat, à l'horizon 2026. Le programme d'actions a en revanche été mis à jour pour intégrer les principales évolutions et demandes des porteurs d'actions et des partenaires.

REFERENCES

ALDO « Calculer le stock et les flux de carbone sur votre territoire » [en ligne] consulté le 05/07/2024. <https://aldo-carbone.ademe.fr/>

Atmo Occitanie « Comment évaluons-nous la qualité de l'air ? » [en ligne] Consulté le 05/07/2024. <https://www.atmo-occitanie.org/comment-evaluons-nous-la-qualite-de-lair>

BLAVIER G., KATRIEN D., RASOLOHARIMAHEFA M., BOULAND C. (mai 2014) « 9. Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) » *Les données de l'IBGE : « Air – données de base pour le plan »* Bruxelles Environnement – IBGE [en ligne] consulté le 13/06/2024 https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Air_9.PDF

Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Portail de l'environnement, « Effets des PM sur la santé et l'environnement », 05/06/2019 [en ligne] https://environnement.public.lu/fr/loft/air/Polluants_atmospheriques/PM/sante-et-environnement-PM.html

Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Portail de l'environnement, « Effets des COV sur la santé et l'environnement », 05/06/2019, [en ligne] https://environnement.public.lu/fr/loft/air/Polluants_atmospheriques/COV/effets-COV.html

Hassouna Mélynda, Eglin Thomas *et al.*, 2015. *Mesurer les émissions gazeuses en élevage : gaz à effet de serre, ammoniac et oxydes d'azote*. Diffusion INRA-ADEME. [en ligne] consulté le 09/08/2024. <https://agroparistech.hal.science/hal-01590618/document>

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée « Observatoire Régional Climat Énergie en Occitanie » [en ligne] consulté le 10/09/2024. <https://www.laregion.fr/Observatoire-regional-de-l-energie-Occitanie>

Ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt (11 février 2019), *EGalim 1 : ce que contient la loi Agriculture et Alimentation* [en ligne] consulté le 04/12/2024. <https://agriculture.gouv.fr/egalim-1-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation>

Ministère de l'environnement, Données et études statistiques, « La pollution de l'air par le dioxyde de soufre (SO₂) », [en ligne] consulté le 08/07/2024. <https://www.donnees.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lesessentiels/essentiels/air-soufre.htm>

Ministère de l'environnement, Données et études statistiques, « La pollution de l'air par les oxydes d'azote (NO_x) », [en ligne] consulté le 08/07/2024. <https://www.donnees.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lesessentiels/essentiels/air-azote.htm>

Ministère de la Santé (octobre 2021) *La pollution de l'air extérieur, quels effets sur notre santé ?* [en ligne] consulté le 13/06/2024. https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/qr_air_et_sante_octobre2021.pdf

Ministères des territoires, de l'écologie et du logement (2 septembre 2022) *Loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan)* [en ligne] consulté le 02/09/2022.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/loi-portant-evolution-du-logement-lamenagement-du-numerique-elan>

Ministères des territoires, de l'écologie et du logement (20 janvier 2020) *La loi d'orientation des mobilités* [en ligne] consulté le 04/12/2024. <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-dorientation-des-mobilites>

Ministères des territoires, de l'écologie et du logement (05 juin 2020) *La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire* [en ligne] consulté le 04/12/2024. <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

Ministères des territoires, de l'écologie et du logement (17 mars 2023) Publication de la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables [en ligne] consulté le 04/12/2024. <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/publication-loi-relative-laceleration-energies-renouvelables>

PEYRAUD J.L., VERTES F., DELABY L., FIORELLI J.L., DURAND P., et al. (2012). Bilans des flux D'azote au niveau des systèmes de production animale. Ch. 7. In: PEYRAUD, J.L., CELLIER, P., et al. (Eds.), Les flux d'azote liés aux élevages. Réduire les pertes, rétablir les équilibres. Expertise Scientifique Collective. Inra (France) pp. 295-331
<https://librairie.ademe.fr/ged/2826/mesurer-emissions-gazeuses-rmt-2015.pdf>

PITSEYS J. (2010). Le concept de gouvernance. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2010/2 Volume 65. pp. 207-228. [en ligne] consulté le 02/10/2024. <https://shs.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2010-2-page-207?lang=fr>

Santé Canada (janvier 2016) « Évaluation des risques pour la santé humaine du dioxyde de soufre » [en ligne] consulté le 13/06/2024
https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H144-29-2016-fra.pdf

Santé Publique France (juin 2016) « Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique » [en ligne] consulté le 13/06/2024.
<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/189662/2330878>

ST (mars 2009), modifié par SB et CB (décembre 2023) « Gouvernance territoriale », *Géococonfluences* [en ligne] consulté le 02/10/2024.
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gouvernance-territoriale>

Vie publique (24 août 2021) *Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* [en ligne] consulté le 04/12/2024.
<https://www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Frise chronologique de la vie du Plan Climat du Vallespir (2020-2026)	4
Figure 2. Carte des quatre communautés de communes du Pays Pyrénées Méditerranée et informations concernant les trois communautés de communes obligées engagées dans l'évaluation à mi-parcours mutualisée du PCAET	4
Figure 3. Objectifs de la Communauté de Communes du Vallespir en termes de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables en GWh.....	5
Figure 4. Étapes de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie.....	8
Figure 5. Évolution des consommations d'énergie et de la production d'énergies renouvelables	14
Figure 6. Évolution des émissions de gaz à effet de serre au regard de la stratégie (en tonnes équivalent CO ₂)	16
Figure 7. Principales sources d'émissions des polluants atmosphériques par secteurs au niveau national	18
Figure 8. Évolution de la mise en œuvre des opérations du Plan Climat de la CCV entre 2020 et 2022	21
Figure 9. État d'avancement du Plan Climat par orientations pour la période 2020 - 2022.....	21
Figure 10. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 1)	22
Figure 11. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 1)	22
Figure 12. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 2)	26
Figure 13. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 2)	26
Figure 14. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 3)	29
Figure 15. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 3)	29
Figure 16. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 4)	32
Figure 17. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 4)	32
Figure 18. Niveau de mise en œuvre des opérations (Orientation 5)	35
Figure 19. Niveau de mise en œuvre des opérations par axes (Orientation 5)	35

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Synthèse de la stratégie de transition énergétique de la CC du Vallespir	5
Tableau 2. Synthèse de la stratégie de transition climatique de la CC du Vallespir	6
Tableau 3. Synthèse de la stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques de la CC du Vallespir.....	6
Tableau 4. Analyse des consommations et de la production d'énergie en Vallespir entre 2015 et 2021	15
Tableau 5. Évolutions des émissions de gaz à effet de serre par secteurs au regard de la stratégie (2013 et 2021)	16
Tableau 6. Analyse de l'évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2013 et 2019 (source : ATMO).....	17
Tableau 7. Programme d'actions par axes de la Communauté de Communes du Vallespir pour la période 2020-2022	20
Tableau 8. Nouveau programme d'action du Plan Climat Air Energie Territorial.....	50
Tableau 9. Tableau récapitulatif du nouveau programme d'actions du Plan Climat du Vallespir (2023-2026)	51

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1

Compte-rendu de la réunion de lancement de l'évaluation à mi-parcours des Plans Climat des Communautés de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, des Aspres et du Vallespir, du 10 octobre 2023.

Annexe 2

Exemple de fiche entretien avec les services et les partenaires porteurs de fiches actions.

Annexe 3

Exemple du questionnaire transmis aux communes afin de faire remonter les actions réalisées en lien avec la transition écologique.

Annexe 4

Compte-rendu de la réunion de restitution de l'évaluation à mi-parcours des Plans Climat des Communautés de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, des Aspres et du Vallespir, du 20 juin 2024.

Annexe 5

Nouveau programme d'actions du Plan Climat de la Communauté de Communes du Vallespir pour la poursuite de l'exercice jusqu'en 2026.